



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 janvier 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2016-01-001

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2016.

2016-01-002

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de janvier 2016 en ajoutant en « Affaires nouvelles » les points suivants :

- 12.1 Adoption du plan d'effectifs 2016 de la Ville de Pincourt ;
- 12.2 Adoption du nouvel organigramme 2016 de l'administration municipale de la Ville de Pincourt

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2016-01-003

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION DU BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2015, de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 et de la séance extraordinaire – Adoption du budget du 15 décembre 2015, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2016-01-004

SUJET : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION DU BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2015



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2015, de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 et de la séance extraordinaire – Adoption du budget du 15 décembre 2015.

2016-01-005

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-01)

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège.

2016-01-006

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2015

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2015 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-01-007

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2015 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-01-008

SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016, DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE 2016 À 2018 ET DU PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT) ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2016 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2016, du programme triennal des immobilisations 2016 à 2018 et du plan quinquennal d'immobilisations du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île (CIT) et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2016 d'une somme de 866 518,96 \$ imputé aux postes budgétaires 02.370.00.925 et 02.370.00.924.

2016-01-009

SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE TRANSPORT SOLEIL INC. ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2016 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les prévisions budgétaires préliminaires (quotes-parts totales de 559 482,62 \$) pour l'année 2016 de Transport Soleil inc. pour un budget équilibré de 1 209 004 \$.

D'accepter la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 67 595,08 \$ et d'en autoriser le paiement à même le poste budgétaire 02.370.00.923.

D'accepter la grille tarifaire 2016.

2016-01-010

SUJET : APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH).

D'approuver la contribution municipale au déficit de l'OMH, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2016.

2016-01-011

SUJET : PAIEMENT DE L'ANNUITÉ 2016 DU RÈGLEMENT 817

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'annuité 2016 du règlement 817 pour une somme totale de 194 694 \$ à même la réserve pour annuités du règlement 817 et d'imputer cette somme aux postes budgétaires 02.911.00.811 et 02.911.00.831.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

- 2016-01-012 SUJET : APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 153 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2016
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'appropriation d'un montant de 153 000 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2016.
- 2016-01-013 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2016
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le renouvellement avec Aon Parizeau inc. pour l'année 2016 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 298,81 \$ taxes incluses.
- De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2016.
- 2016-01-014 SUJET : DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2014, tel que préparé par la firme Goudreau Poirier inc.
- 2016-01-015 SUJET : TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE TAXES
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter un tarif d'honoraires de 28 \$, non taxable, exigible à compter du 1^{er} janvier 2016, pour l'émission de certificats de taxes par la Ville, et de 21 \$, non taxable, par le service Immonet pour les utilisateurs ayant un abonnement, et de 28 \$, non taxable, par le service Immonet pour les utilisateurs occasionnels.
- 2016-01-016 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ- ACHAT DE TROIS PAIRES DE BUTS DE HOCKEY SÉCURITAIRES
- Considérant les normes de sécurités en vigueur pour les sports de glace ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que nos buts actuels de hockey, de confection maison, ne sont pas conformes aux normes de sécurité recommandées, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de trois paires de buts de hockey pour les patinoires extérieures des parcs Shamrock, Taillon et Olympique auprès de « *Distribution Sports-Loisirs* », suivant recherche de prix, pour une somme de 2 900,64 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22.700.40.490.

2016-01-017

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE JANVIER 2016

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 15 979,57 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de janvier 2016 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2016-01-018

SUJET : APPROBATION DES PROJETS H31900 DE BELL, 2571098-T1-D01-REV DE TELUS ET ING-138190 DE VIDÉOTRON

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets H31900 de Bell, 2571098-T1-D01-REV de Telus et ING-138190 de Vidéotron concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2016-01-019

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 7 décembre 2015

2016-01-020

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement concernant la division de la Ville de Pincourt en six (6) districts électoraux sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-01-021

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le règlement 780 – Règlement de zonage et de plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-01-022

SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 780-15 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À RÉDUIRE LA SUPERFICIE MINIMALE AU SOL POUR UN BÂTIMENT DANS LA ZONE C2-02 ET À AUGMENTER LA SUPERFICIE MAXIMALE AU SOL DES BÂTIMENTS DE PETIT GABARIT DANS LES ZONES C2-01, C2-02 ET C3-01

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 780-15, d'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-15 – *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :*

- Réduire la superficie minimale au sol pour un bâtiment dans la zone C2-02 ;
- Augmenter la superficie maximale au sol des bâtiments de petit gabarit dans les zones C2-01, C2-02 et C3-01.

Qu'une assemblée de consultation se tienne le 9 février 2016 à 19 h dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2016-01-023

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 865 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 865, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 865 – Règlement concernant la démolition d'un immeuble.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-01-024

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE (SPQ 2015-01) ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION LOCALE PINCOURT – GARDE DE FIN DE SEMAINE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier, le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, de la lettre d'entente (SPQ 2015-01), intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – Section locale Pincourt, concernant la garde de fin de semaine.

2016-01-025

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT POUR LES RELEVÉS GÉODÉSINIQUES DES 23, 24 ET 25^{ES} AVENUES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du mandat pour les relevés géodésiques des 23, 24 et 25^{es} Avenues auprès de la firme « EXP » pour une somme de 11 096,25 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.411.

2016-01-026

SUJET : ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS 2016 DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt a connu dans les dix (10) dernières années un développement important et soutenu de son territoire, et que conséquemment la très grande partie de son territoire est pratiquement développé ;

Considérant qu'au fil des années, la Ville s'était dotée des effectifs nécessaires pour faire face à cette croissance importante ;

Considérant qu'il est maintenant dans l'intérêt de la Ville de revoir son plan d'effectifs, tenant compte des éléments qui précèdent sans toutefois remettre en question la qualité ou la dispense de services aux citoyens ;

Considérant que le conseil municipal a mandaté la direction générale pour réviser le plan d'effectifs en fonction de réaliser des économies de coûts combinées au maintien de l'efficacité des différents services ;

Considérant l'analyse et l'étude du plan de réorganisation effectué par la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De retenir et d'approuver les recommandations du plan d'effectifs 2016, tel que déposé, et de mandater la direction générale pour mettre à exécution la réorganisation administrative proposée, et ce, dans son intégralité.

Que ces modifications prennent effet suivant l'adoption de la présente résolution et selon les modalités du plan d'effectifs.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-01-027

SUJET : ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME 2016 DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'adoption du plan des effectifs 2016 de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouvel organigramme 2016 de l'administration municipale de la Ville de Pincourt.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2016-01-028

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 59, de lever la Séance ordinaire du 12 janvier 2016.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 9 février 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

Absence motivée : Madame la conseillère Denise Bergeron

2016-02-029

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2016.

2016-02-030

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de février 2016.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2016-02-031

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2016-02-032

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-02-033

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-02)

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège.

2016-02-034

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015 ET LE MOIS DE JANVIER 2016

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2015 et le mois de janvier 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-02-035

SUJET : SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIVITÉS DE « LA CHAPELLE ENCHANTÉE » DE LA FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une somme de 5 800 \$ à titre de partenaire de la Chapelle enchantée pour les diverses activités culturelles de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal dont, entre autres, les concerts, la fête communautaire, l'accueil aux camps de jour, l'entrée gratuite pour toute la population de Pincourt aux spectacles et aux visites commentées ainsi que la disponibilité de la salle de spectacle à prix réduit pour les organismes locaux.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-02-036

**SUJET : DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RECONDUCTION
DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

Considérant que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable ;

Considérant que des ménages de la Ville de Pincourt ont des besoins de logements abordables ;

Considérant que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins ;

Considérant que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu ;

Considérant que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis sont nécessaires à la poursuite du développement du logement social et communautaire ;

Considérant que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement ;

Considérant que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets ; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme ;

Considérant que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre,

il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois ;

De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq (5) ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

2016-02-037

**SUJET : AUTORISATION DE LA TENUE DE TROIS (3) JOURS D'ACTIVITÉS,
LES 11, 12 ET 13 AOÛT 2016 POUR LA FÊTE DE PINCOURT
INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2016**

Considérant les recommandations du comité organisateur et de la direction générale ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 1^{er} février 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de trois (3) jours d'activités, les 11, 12 et 13 août 2016 pour la Fête de Pincourt, incluant la Journée des pompiers le samedi 13 août 2016 et de reconnaître la Journée des pompiers du 13 août 2016 comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 13 août 2016, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques le 13 août 2016.

D'autoriser la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires les 11, 12 et 13 août 2016.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit le samedi 13 août 2016.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

De laisser au comité organisateur ainsi qu'à la direction générale le soin de planifier les activités des 11 et 12 août 2016.

2016-02-038

SUJET :

**SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA TENUE D'UN SPECTACLE
DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT
2016**

Considérant les recommandations du comité organisateur et de la direction générale ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 1^{er} février 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « *Bleu Cayenne inc.* » pour la tenue d'un spectacle dans le cadre de la Journée des pompiers du 13 août 2016 pour une somme de 30 000 \$, taxes incluses.

Qu'un dépôt d'une somme de 7 500 \$ soit versé à « *Bleu Cayenne inc.* ».

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2016-02-039

SUJET :

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
CONTRAT POUR LA TENUE D'UN CONCERT EXTÉRIEUR DE
L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN LE 12 AOÛT 2016**

Considérant les recommandations de la direction générale ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 1^{er} février 2016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ONT VOTÉ POUR Madame la conseillère Diane Boyer et messieurs les conseillers René Lecavalier, Jim Miron et Sam Ierfino
A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « L'Orchestre Métropolitain » pour la tenue d'un concert extérieur au parc Bellevue le vendredi 12 août 2016 pour une somme de 32 193 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.790.00.510.

2016-02-040

SUJET : MESURES D'ATTÉNUATION – TRAVAUX SUR LE PONT PROULX ET TRAVAUX SUR LE PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES

Considérant la présentation transmise par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) le 27 janvier 2016 quant aux propositions de mesures d'atténuation en vue de la reprise des travaux au pont Proulx ;

Considérant les travaux d'urgence effectués sur le pont de l'Île-aux-Tourtes et les potentielles interventions à venir suivant l'analyse complète et finale par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Considérant qu'il est primordial que les mesures d'atténuation visent d'abord et avant tout la réduction du nombre de véhicule aux abords des chantiers, et non l'ajout de stationnement à proximité desdits chantiers, et ce dans un souci de sécurité pour les résidents de Vaudreuil-Soulanges, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De réitérer la position de la Ville de Pincourt, comme stipulé dans notre correspondance du 5 février à l'attention de l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

D'exiger de la part du Ministère des Transports du Québec la mise en place de mesures d'atténuation qui prendront en considération l'ensemble des différentes problématiques, actuelles et potentielles, afin de parer à toutes éventualités, et assurer en tout temps la sécurité de nos citoyens.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et député de Verdun, monsieur Jacques Daoust, à la Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au CIT de la Presqu'île et ses villes membres.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-02-041

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-02-042

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES PUBLICS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le délégué spécial à la direction générale, monsieur Jean-Marc Guy, à aller en appels d'offres publics pour :

- L'achat d'un camion dix (10) roues avec benne quatre (4) saisons, harnais et chasse-neige ;
- L'achat d'un tracteur avec attaches trois (3) points, chasse-neige et godet avant ;
- La location crédit-bail de deux (2) chargeurs rétrocaveurs pour une période de plus ou moins soixante (60) mois ;
- Le déneigement des voies publiques pour les saisons 2016 à 2019.

2016-02-043

AMENDÉE PAR
LA RÉSOLUTION
2016-09-312

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – MANDAT POUR L'INVENTAIRE DES FRÊNES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le délégué spécial à la direction générale, monsieur Jean-Marc Guy, à octroyer un mandat, suivant recherche de prix, pour faire effectuer l'inventaire des frênes sur le territoire de la Ville de Pincourt pour une somme ne dépassant pas 20 000 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.521.

2016-02-044

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT DE PIÈCES DE REMPLACEMENT ET DE NOUVELLES STRUCTURES DE DÉCORATIONS D'HIVER

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le délégué spécial à la direction générale, monsieur Jean-Marc Guy, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat de pièces de remplacement et de nouvelles structures de décorations d'hiver pour une somme ne dépassant pas 12 500 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.340.00.640.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-02-045

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
PROLONGATION DU CONTRAT DE LOCATION MENSUELLE DE
DEUX (2) CHARGEURS RÉTROCAVEURS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le délégué spécial à la direction générale, monsieur Jean-Marc Guy, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de prolongation de la location mensuelle de deux (2) chargeurs rétrocaveurs pour une somme ne dépassant pas 20 000 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.513.

2016-02-046

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
ACHAT DE GRADINS EXTÉRIEURS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le délégué spécial à la direction générale, monsieur Jean-Marc Guy, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat de gradins extérieurs pour une somme ne dépassant pas 11 200 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.752.00.640.

2016-02-047

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT – ACHAT D'UN ÉLÉVATEUR HORS TERRE POUR
CAMION

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le délégué spécial à la direction générale, monsieur Jean-Marc Guy, à procéder, suivant recherche de prix, à l'achat d'un élévateur hors terre pour camion auprès de « *Pièces d'auto Pincourt* » pour une somme de 21 191,04 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.300.40.084.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 238,21 \$

2016-02-048

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT – ACHAT DE BOUTEILLES D'AIR COMPRIMÉ –
PROJET SPÉCIAL INC-2016-101

Considérant les recommandations du directeur du Service d'urgence et de protection incendie ;

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 18 janvier 2016, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat de bouteilles d'air comprimé auprès de « *L'arsenal* » pour une somme de 24 920,83 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.240.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 984,17 \$.

2016-02-049

SUJET : AUTORISATION DE VENDRE LE CAMION AUTO-POMPE INTERNATIONAL 1993

Considérant les recommandations du directeur du Service d'urgence et de protection incendie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente du camion autopompe International 1993 à la municipalité de Blue Sea pour une somme de 25 000 \$.

D'autoriser le greffier à publier, conformément à la Loi, l'avis public prévu à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser le paiement des frais de courtage à la firme « *1200-DEGRÉS* » pour une somme de 2 500 \$, soit 10 % du prix de vente du véhicule pour la recherche d'acheteur à même le produit de la vente.

2016-02-050

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à aller en appels d'offres publics pour :

- Fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt pour les années 2017, 2018 et 2019

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à aller en appels d'offres sur invitation pour :

- L'achat d'un véhicule utilitaire (pick-up) pour le remplacement d'un véhicule ayant atteint la fin de sa vie utile ;
- La réparation de la carrosserie et la recertification du camion autopompe Pierce.

2016-02-051

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'UN TRÉPIED POLYVALENT POUR LES SAUVETAGES EN ESPACES CLOS

Considérant les recommandations du directeur du Service d'urgence et de protection incendie ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 1^{er} février 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat d'un trépied polyvalent pour les sauvetages en espace clos auprès de « *Teknik équipement inc.* » pour une somme maximale de 8 000 \$, taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste comptable 03.600.22.740.

2016-02-052

SUJET : APPROBATION DU PROJET H36941 // SD 5413A DE BELL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet H36941 // SD 5413A de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2016-02-053

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de sécurité publique :

- 18 janvier 2016

2016-02-054

SUJET : AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES UTILES DANS LES DOSSIERS DE RECOUVREMENT DES TAXES MUNICIPALES, NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE VENTE POUR TAXES, ET DES FACTURES DIVERSES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à entreprendre au nom de la Ville, les procédures judiciaires dans les divers dossiers de recouvrement des taxes municipales, ne pouvant faire l'objet d'une vente pour taxes, et des factures diverses.

2016-02-055

SUJET : MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATIONS DE LA VILLE DE PINCOURT – ADOPTION DE L'ANNEXE II – POLITIQUE D'AFFICHAGE DES PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUES

Considérant les recommandations du directeur général adjoint et greffier ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 1^{er} février 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la Politique de communications de la Ville de Pincourt en adoptant l'Annexe II – Politique d'affichage des panneaux d'affichage numériques.

2016-02-056

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU PROJET DE RÈGLEMENT 863 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LES 23, 24 ET 25^{ES} AVENUES ET UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 863, d'adopter le Règlement numéro 863 – *Règlement décrétant des travaux d'infrastructures sur les 23, 24 et 25^{es} Avenues et un emprunt de 3 500 000 \$ à cette fin.*

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 863 ait lieu le 29 février 2016, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2016-02-057

SUJET : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Considérant l'adoption du règlement 865 – Règlement sur la démolition des immeubles en séance ordinaire le 12 janvier 2016 ;

Considérant l'alinéa 4 dudit règlement mentionnant que le comité est formé de trois (3) membres du conseil désignés pour un (1) an par le conseil et dont le mandat est renouvelable, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame la conseillère Diane Boyer et messieurs les conseillers Jim Miron et René Lecavalier soient nommés pour former le comité de démolition pour une période d'un (1) an à compter de la présente ;

Le maire, monsieur Yvan Cardinal, est membre d'office dudit comité.

2016-02-058

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL DE MESDAMES ISABEL BOULAY, DANIELLE CARBONNEAU ET SHIRLEY CHASLES

Considérant les recommandations de la direction générale ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 1^{er} février 2016, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ONT VOTÉ POUR Madame la conseillère Diane Boyer et messieurs
les conseillers René Lecavalier, Jim Miron et Sam Ierfino
A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général,
monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de
Pincourt, les contrats de travail de mesdames Isabel Boulay, Danielle
Carbonneau et Shirley Chasles.

2016-02-059

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – FÉVRIER 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Les Pavages Théoret inc.* »

Pour le projet de modernisation du poste de pompage SP-3, la somme
de 162 775,17 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif
no 4.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 826 soit imputée
au poste comptable 22.400.40.087.

2016-02-060

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT – ACHAT D'UN VÉHICULE MITSUBISHI OUTLANDER
2012 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES
INFRASTRUCTURES

Considérant les recommandations de la direction générale ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 1^{er}
février 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ONT VOTÉ POUR Madame la conseillère Diane Boyer et messieurs
les conseillers René Lecavalier, Jim Miron et Alexandre Wolford
A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'entériner la signature par le directeur général, monsieur Michel
Perrier, du contrat d'achat d'un véhicule Mitsubishi Outlander 2012
auprès de « *St-Hyacinthe Mitsubishi* » pour une somme de
24 138,86 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée
au poste comptable 22.300.40.034.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5)
paiements annuels égaux de 4 827,77 \$

2016-02-061

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
POUR LES SERVICES DE LABORATOIRES POUR LE CONTRÔLE
QUALITATIF DES MATÉRIAUX DE DIVERS PROJETS 2016



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres sur invitation pour les services de laboratoires pour le contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets 2016.

2016-02-062

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT DU
DISJONCTEUR PRINCIPAL DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX
USÉES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à octroyer un mandat, suivant recherche de prix, pour les services d'ingénierie pour le remplacement du disjoncteur principal de l'usine d'épuration des eaux usées auprès de « *Les Services EXP inc.* » pour une somme de 16 671,38 \$, taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.411.

2016-02-063

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
SERVICES DE DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (DAO) POUR
DIVERS PROJETS 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat octroyé par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix, pour les services de dessin assisté par ordinateur (DAO) auprès de « *CSO* » pour une somme ne dépassant pas 17 500 \$, taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.418.

2016-02-064

SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA
CHAUSSÉE

Considérant que le contrat pour le marquage de la chaussée octroyé par la résolution 2013-03-078 venait à échéance le 31 décembre 2015 ;

Considérant que, dans son appel d'offres 2013-01, la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux années supplémentaires, une (1) année à la fois, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à « *A1 Lignes Jaunes* » pour le marquage de la chaussée pour l'année 2016 selon les modalités prévues à l'article 2.3.3 du cahier des instructions aux soumissionnaires de l'appel d'offres 2013-01 pour la somme de 78 000 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.350.00.520.

2016-02-065

SUJET : **NOMINATION DU MANDATAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Isabel Boulay mandataire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), ou toute personne nommée par cette dernière, pour la signature de tous les documents requis pour le *Programme d'entretien préventif*, pour la signature des immatriculations de la flotte de véhicules de la Ville de Pincourt et pour la signature et/ou production de tous documents, registre ou autre requis notamment par la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*.

2016-02-066

SUJET : **ENGAGEMENT DE LA VILLE EN LIEN AVEC LA POSITION MINISTÉRIELLE SUR L'APPLICATION DES NORMES PANCANADIENNES DE DÉBORDEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT MUNICIPAUX**

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2014, toute municipalité qui prévoit entreprendre, ou autoriser, des projets de développement, ou de redéveloppement, sur son territoire doit planifier des mesures compensatoires permettant d'éviter l'augmentation de la fréquence des débordements ;

Attendu la correspondance reçue de l'analyste du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de la demande d'autorisation du projet Onyx ;

Attendu qu'aucun projet d'extension de réseau d'égout, susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques, ne sera autorisé si le requérant n'a pas prévu des mesures compensatoires selon les modalités d'application d'une des trois (3) options possibles ;

Attendu que la Ville souhaite se prévaloir de l'option 3, soit les mesures compensatoires déterminées dans le cadre d'un plan de gestion des débordements ;

Attendu qu'à la réception de l'engagement municipal, le MDDELCC pourra procéder à l'analyse et à l'autorisation des projets d'extension de réseau d'égout sans la mise en œuvre de mesures compensatoires immédiates si :

1. Ces projets sont couverts par le plan de gestion des débordements ; et



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2. Les débits autorisés par le MDDELCC et ceux permis par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par ce plan n'excèdent pas ce que celui-ci prévoit ;

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De faire parvenir au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée sur l'ensemble du territoire concerné. Un délai maximal de trois (3) ans après la transmission de l'engagement pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser. Le contenu minimal de ce plan sera joint.

D'assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu. Un délai maximal de cinq (5) ans après l'approbation de ce plan pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser.

De tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

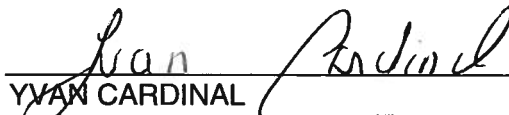
La période de questions a débuté à 20 h 18 et s'est terminée à 20 h 22.

2016-02-067

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 22, de lever la Séance ordinaire du 9 février 2016.



YVAN CARDINAL
MAIRE



DANIËLLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **8 mars 2016**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 780-15 :

PROJET DE RÈGLEMENT 780-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- RÉDUIRE LA SUPERFICIE MINIMALE AU SOL POUR UN BÂTIMENT DANS LA ZONE C2-02
- AUGMENTER LA SUPERFICIE MAXIMALE AU SOL DES BÂTIMENTS DE PETIT GABARIT DANS LES ZONES C2-01, C2-02 ET C3-01

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Yvan Cardinal

M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Le premier projet de Règlement numéro 780-15 a été approuvé le 12 janvier 2016 par la résolution numéro 2016-01-022. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 12 février 2016 et publié le 13 février 2016.

Le 8 mars 2016, à 19 h, une assemblée publique présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 01, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et Monsieur le Maire clôt l'assemblée.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 8 mars 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Madame la conseillère Diane Boyer et Monsieur le conseiller Jim Miron

2016-03-068

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2015.

2016-03-069

SUJET : APPROBATION DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2013-09-287 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remplacer la résolution numéro 2013-09-287 par ce qui suit :

Que dès à présent l'ordre du jour des séances ordinaires du conseil municipal est le suivant :

1. *Adoption de l'ordre du jour de la séance en cours et suivi des procès-verbaux des séances antérieures ;*
2. *Direction générale et Ressources humaines ;*
3. *Services administratifs et financiers ;*
4. *Travaux publics et Infrastructures ;*
5. *Loisirs et Services communautaires ;*
6. *Service d'urgence et de protection incendie ;*
7. *Aménagement du territoire ;*
8. *Greffe et communications ;*
9. *Sécurité civile et mesures d'urgence ;*
10. *Affaires nouvelles ;*
11. *Période de questions ;*
12. *Levée ou ajournement de la séance.*

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

Monsieur le maire, Yvan Cardinal, rend hommage aux femmes en cette Journée internationale de la femme.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-03-070

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2016-03-071

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016.

2016-03-072

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-03)

2016-03-073

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015 ET LE MOIS DE FÉVRIER 2016

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2015 et le mois de février 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-03-074

SUJET : DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE AUX GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL DANS LE DOSSIER DU NAVIRE KATHRYN SPIRIT ANCRÉ ET À L'ABANDON À BEAUHARNOIS

Considérant les demandes répétées du milieu afin que les diverses instances politiques responsables des cours d'eau interviennent pour régler la problématique du navire Kathryn Spirit présentement ancré et à l'abandon à Beauharnois ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les interventions répétées et insistantes de la Ville de Beauharnois en ce sens depuis nombre d'années ;

Considérant les requêtes formulées par la Ville de Pincourt pour une intervention relativement à cette situation critique ;

Considérant que la prise d'eau de la Régie de l'eau de l'Île Perrot est située à peine à huit (8) kilomètres en aval du présent point d'ancrage du navire ;

Considérant la présence du barrage de Beauharnois, des rapides et des courants dans ce secteur ;

Considérant que tout incident qui surviendrait à l'épave du Kathryn Spirit aurait un impact sérieux sur la prise d'eau de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, alimentant en eau potable plus de 27 000 personnes à Terrasse-Vaudreuil, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Pincourt ;

Considérant que nous jugeons qu'il est du devoir de toutes les instances de voir à ce que cette épave soit retirée de son présent emplacement et transférée vers un endroit où il ne pourra causer d'impact négatif à l'environnement, mais plus encore, à la santé des citoyens, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demande à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du gouvernement fédéral, madame Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du gouvernement provincial, monsieur David Heurtel, de joindre leurs efforts afin de mettre un terme définitif à cette situation ;

De demander à monsieur Peter Schiefkie, député fédéral de Vaudreuil-Soulanges et à madame Marie-Claude Nichols, députée provinciale de Vaudreuil, d'intervenir auprès de leur cabinet responsable de l'environnement afin d'activer ce dossier ;

De demander l'appui de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges dans nos démarches auprès des instances gouvernementales supérieures responsables de ces secteurs d'intervention ;

D'assurer la Ville de Beauharnois de l'appui, du support et de la collaboration de la Ville de Pincourt dans toute action permettant d'atteindre une solution définitive à cette situation.

2016-03-075

SUJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION AVEC MONSIEUR MARIO RAMOS ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN)

Considérant l'entente entre les parties relativement au dossier de monsieur Mario Ramos ;

Considérant les recommandations de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la transaction à intervenir entre la Ville, monsieur Mario Ramos et le Syndicat national des employés de la Ville de Pincourt.

2016-03-076

SUJET : PRÊT DE LOCAUX POUR LA RANDONNÉE DU HARFANG

Considérant que la randonnée du Harfang en est à sa 14^e édition et que les fonds amassés vont aux différents organismes venant en aide aux jeunes ou aux personnes victimes d'acte criminel ;

Considérant le passage de la randonnée du Harfang composé de policiers et civils de la Sûreté du Québec,

Considérant la demande d'avoir accès à des locaux afin de tenir un arrêt dans la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le prêt de salles à l'Omni-Centre, à la randonnée du Harfang, pour la tenue de l'évènement du 6 juin 2016, sous la présidence de monsieur Guy Lafleur (10), pour accueillir les quelque 175-225 motos/personnes présentes pour la randonnée.

2016-03-077

SUJET : ACHAT D'ABRIBUS PAR LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT) ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2015-04-116 – ACHAT D'ABRIBUS PAR LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT)

Considérant la demande de subvention présentée par le Conseil Intermunicipal de Transport de La Presqu'île (CIT) auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'achat d'abribus ;

Considérant les exigences du MTQ pour l'octroi de ladite subvention, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger la résolution 2015-04-116 – Achat d'abribus par le Conseil Intermunicipal de Transport de La Presqu'île (CIT).

D'autoriser le CIT à procéder à l'achat d'abribus et d'acquitter la somme non couverte par la subvention à même les réserves financières.

Que les abribus demeurent la propriété du CIT.

Que la Ville de Pincourt s'engage à la préparation du site incluant, sans s'y limiter, l'aménagement d'une dalle de béton pour l'installation de trois (3) abribus et l'entretien de ceux-ci une fois l'installation complétée.

2016-03-078

SUJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR FRÉDÉRIC MORIN À TITRE DE CHEF DE DIVISION – TRAVAUX PUBLICS ET PLANIFICATION DES TRAVAUX

Considérant les recommandations du comité de sélection pour le poste de Chef de division – Travaux publics et planification des travaux ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les diverses étapes d'évaluation commandées par la direction générale ;

Considérant l'évaluation globale favorable de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche de monsieur Frédéric Morin au poste de Chef de Division – Travaux publics et planification des travaux.

Que monsieur Morin sera assujéti à une période de probation de 6 mois, suite à quoi, la Ville autorisera, suivant dépôt des recommandations d'usage par la direction générale, à la signature d'un contrat de travail.

Que le salaire et les conditions seront fonction des recommandations contenues au bilan des effectifs 2016 tel qu'approuvé par le Conseil municipal.

2016-03-079

SUJET :

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE ET DE HALTE POUR LE REPOS DE NUIT – 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Considérant que le 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 18 juin 2016, jusqu'à la reprise du parcours le dimanche 19 juin ;

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

Considérant que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;

Considérant que certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage et l'arrêt du peloton cycliste et de son convoi sur le territoire de la Ville de Pincourt ;

Considérant que la Ville de Pincourt autorisera la tenue d'activités d'accueil et d'animation lors de l'arrivée du Grand Défi, de son installation sur le Campus de l'école secondaire du Chêne-Bleu et dans le pourtour de celui-ci, notamment sur le boulevard Pincourt ;

Considérant que la Politique de développement social de la Ville de Pincourt prône aussi la promotion et la mise en pratique de saines habitudes de vie ;

Considérant que c'est un privilège que de recevoir un tel évènement et que la Ville de Pincourt compte mettre tout en œuvre pour assurer un accueil chaleureux aux participants et accompagnateurs du Grand défi Pierre Lavoie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt autorise le passage des cyclistes du 1000 km sur nos routes prévu dans le tracé déposé ainsi que l'arrêt et l'installation du convoi selon le plan déposé.

Que la Ville de Pincourt collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les équipements nécessaires dont elle dispose pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire et l'encadrement pour assurer la sécurité des participants.

Que la Ville de Pincourt mandate la direction générale et son équipe de collaborateurs pour mettre en œuvre le programme d'accueil du Grand défi Pierre Lavoie pour son passage en juin 2016.

2016-03-080

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-03-081

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 164 685 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 164 685 \$ du surplus non affecté pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

2016-03-082

SUJET : ADOPTION DU BUDGET 2016 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2016 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2016 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2016 pour une somme de 1 134 897 \$.

D'imputer ce montant aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920.

2016-03-083

SUJET : FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 829 – ACQUISITION ET IMPLANTATION DE JEUX D'EAU POUR LE PARC OLYMPIQUE, 840 – CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE FOREST, 842 – ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE MULTIFONCTIONNELLE ET 850 – RACHAT ET MISE À JOUR DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite emprunter par billets un montant total de 1 195 000 \$:

Règlements d'emprunt no	Pour un montant de
829 – Acquisition et implantation de jeux d'eau pour le parc Olympique	325 000 \$
840 – Construction d'un trottoir et d'une piste cyclable sur l'avenue Forest	70 000 \$
842 – Acquisition d'une autopompe multifonctionnelle	400 000 \$
850 – Rachat et mise à jour de la flotte de véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec	400 000 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Qu'un emprunt par billets pour une somme de 1 195 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 829 – Acquisition et implantation de jeux d'eau pour le parc Olympique, 840 – Construction d'un trottoir et d'une piste cyclable sur l'avenue Forest, 842 – Acquisition d'une autopompe multifonctionnelle et 850 – Rachat et mise à jour de la flotte de véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec, soit réalisé ;

Que les billets soient signés par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la trésorière, madame Nathalie Boisvert ;

Que les billets soient datés du 15 mars 2016 ;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017 :	102 000 \$
2018 :	104 700 \$
2019 :	107 500 \$
2020 :	110 600 \$
2021 :	(à payer en 2021) 113 800 \$
2021 :	(à renouveler) 656 400 \$

Que, pour réaliser cet emprunt, la Ville de Pincourt émette pur un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 829 – Acquisition et implantation de jeux d'eau pour le parc Olympique, 840 – Construction d'un trottoir et d'une piste cyclable sur l'avenue Forest, 842 – Acquisition d'une autopompe multifonctionnelle et 850 – Rachat et mise à jour de la flotte de véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-03-084

SUJET : FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 829 – ACQUISITION ET IMPLANTATION DE JEUX D’EAU POUR LE PARC OLYMPIQUE, 840 – CONSTRUCTION D’UN TROTTOIR ET D’UNE PISTE CYCLABLE SUR L’AVENUE FOREST, 842 – ACQUISITION D’UNE AUTOPOMPE MULTIFONCTIONNELLE ET 850 – RACHAT ET MISE À JOUR DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DU CENTRE DE GESTION DE L’ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC – ADJUDICATION D’UN EMPRUNT AU MOYEN DE BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte l’offre qui lui est faite de « *Banque Royale du Canada* » pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 pour une somme de 1 195 000 \$ effectué en vertu des règlements d’emprunt numéros 829 – Acquisition et implantation de jeux d’eau pour le parc Olympique, 840 – Construction d’un trottoir et d’une piste cyclable sur l’avenue Forest, 842 – Acquisition d’une autopompe multifonctionnelle et 850 – Rachat et mise à jour de la flotte de véhicules du Centre de gestion de l’équipement roulant du Québec. Ces billets sont émis au prix de 100 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

102 000 \$	2,52 %	15 mars 2017
104 700 \$	2,52 %	15 mars 2018
107 500 \$	2,52 %	15 mars 2019
110 600 \$	2,52 %	15 mars 2020
770 200 \$	2,52 %	15 mars 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

2016-03-085

SUJET : RÉALISATION COMPLÈTE DE L’OBJET DES RÈGLEMENTS – ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES

Considérant que la Ville de Pincourt a entièrement réalisé l’objet des règlements dont la liste apparaît à l’annexe, selon ce qui y était prévu ;

Considérant qu’une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

Considérant qu’il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l’emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d’autres fins ;

Considérant que le financement de ces soldes n’est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

Considérant qu’il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d’emprunt identifiés à l’annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l’emprunt et, s’il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Pincourt informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Pincourt demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2016-03-086

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 212 731,27 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ENGAGEMENT 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 212 731,27 \$ du surplus accumulé non affecté pour l'engagement 2015 le tout selon la liste déposée.

2016-03-087

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES SUR INVITATION

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appels d'offres sur invitation pour :

- L'approvisionnement en granulats concassés pour l'année 2016 ;
- L'approvisionnement en béton bitumineux – Mélange chaud pour l'année 2016.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-03-088

SUJET : APPROBATION DU RAPPORT DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME VÉLOCE II

Considérant l'obtention d'une subvention, du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme Véloce II ;

Considérant que les travaux ont été réalisés et que les modalités d'application dudit programme ont été respectées ;

Considérant que l'ensemble des obligations légales en matière d'adjudication des contrats des organismes municipaux ont été également respectés, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le rapport des travaux soumis par la directrice des infrastructures et des travaux publics, madame Isabel Boulay, et d'autoriser cette dernière à transmettre l'ensemble des documents nécessaires au ministère des Transports du Québec afin d'obtenir le dernier versement de la subvention.

2016-03-089

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'ABRIS SOLAIRE POUR LA PISCINE ET LES JEUX D'EAU

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Simon Grenier, à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abris solaire pour la piscine et les jeux d'eau.

2016-03-090

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2016

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 14 623,25 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de février 2016 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 12 724,48 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de mars 2016 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2016-03-091

SUJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION D'HEURES DE GLACE AVEC LA « SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORT SHERBROOKE »

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de location d'heures de glace avec la « Société d'Exploitation Sport Sherbrooke » pour le nombre d'heures spécifié à la résolution 2014-11-411, soit 1014 heures.

2016-03-092

SUJET :

AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ANNUEL « MARCHÉ DE LA MÉMOIRE » DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SUROÏT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser deux marches dans le cadre de la « Marche de la mémoire » de la Société Alzheimer du Suroît, soit le vendredi 27 mai 2016 pour le volet scolaire de l'école secondaire du Chêne-Bleu et le dimanche 29 mai 2016 pour le volet populaire.

D'autoriser ces marches sur les trottoirs ceinturant les boulevards Pincourt, de l'Île, Forest, Cardinal-Léger ainsi que la 5^e avenue.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2016-03-093

SUJET :

AUTORISATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU DE TENIR DES COURSES DE 1, 3, 5 ET 10 KM ET À OBSTACLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la demande de l'école secondaire du Chêne-Bleu de tenir des courses de 1, 3, 5 et 10 km et à obstacles sur le territoire de la Ville de Pincourt ;

Considérant que les courses de 1, 3 et 5 km seront réalisées sur des trajets encadrés par des bénévoles de l'école ;

Considérant que la course de 10 km sera offerte à un nombre restreint de coureurs sur un trajet partiellement encadré par des bénévoles et que l'école en assumera l'entière responsabilité tout en exigeant une autorisation parentale pour ladite course, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'école secondaire du Chêne-Bleu à tenir des courses de 1, 3, 5 et 10 km et à obstacles sur le territoire de la Ville de Pincourt le jeudi 19 mai 2016, selon les trajets déposés.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2016-03-094

SUJET : AUTORISATION À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE DE TENIR UN TRIATHLON SCOLAIRE

Considérant la demande formulée par l'école Notre-Dame-de-Lorette pour la tenue d'un triathlon scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle à la 6^e année ;

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur les rues Boisé-du-Parc et Olympique ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par la Politique de développement social en matière de saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir un triathlon scolaire le lundi 13 juin 2016 sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2016-03-095

SUJET : AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DE 1, 3 ET 5 KM DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LE COMITÉ « JE BOUGE AVEC MON DOC! »

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de marches de 1, 3, et 5 km dans le cadre de l'évènement organisé par le comité « *Je bouge avec mon doc!* », le dimanche 5 juin 2016.

D'autoriser ces marches sur les routes, trottoirs et sentiers polyvalents selon le plan des trajets déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2016-03-096 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2016

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 836 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de B.E.M. Feux d'artifice inc. pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 13 août 2016, dans le cadre de la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 62 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2016-03-097 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - RÉPARATION DU CAMION ÉCHELLE SPARTAN 1999

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement d'une somme de 58 077,30 \$, taxes incluses, auprès de « *Techno Feu inc.* » pour la réparation du camion échelle Spartan 1999.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.225.00.540.

2016-03-098 SUJET : SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE POUR LE SITE EN TÉLÉCOMMUNICATION ET SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE POUR LE SITE RELAIS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par monsieur Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de protection incendie, d'une entente d'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour l'utilisation du site en télécommunication ainsi que celle relative à l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour l'utilisation du site relais pour la même période avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-03-099

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE ET D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME POUR L'ANNÉE 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Richard Dubois, à aller en appel d'offres sur invitation pour les services de surveillance et d'application des règlements d'urbanisme pour l'année 2016.

2016-03-100

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 1er février 2016

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 15 février 2016

Commission de développement social, communautaire et loisirs

- 22 février 2016

Commission d'administration et de finance :

- 22 février 2016

2016-03-101

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 780-15 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 780-15 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, de façon à :

- Réduire la superficie minimale au sol pour un bâtiment dans la zone C2-02 ;
- Augmenter la superficie maximale au sol des bâtiments de petit gabarit dans les zones C2-01, C2-02 et C3-01.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 780-15 ait lieu du 12 au 28 mars 2016 inclusivement, ou à toute autre date déterminée par le greffier.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2016-03-102 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 784-1 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME NUMÉRO 784
-
- Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement modifiant le règlement 784, afin de permettre la construction sur un terrain adjacent à une rue privée, munie d'un réseau d'aqueduc et d'un réseau d'égout sanitaire, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2016-03-103 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT
DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE SECTEUR DE
POINTE-AUX-RENARDS (PHASE 1)
-
- Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement d'emprunt pour le prolongement des infrastructures municipales dans le secteur de Pointe-aux-Renards (phase 1) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2016-03-104 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES, À
L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES
-
- Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 670, tel qu'amendé, et portant sur les nuisances, l'entretien et la salubrité des immeubles sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2016-03-105 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DES
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA 5^E
AVENUE ET L'AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DUHAMEL
-
- Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux d'infrastructures municipales sur la 5^e Avenue et l'aménagement de l'intersection Duhamel sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2016-03-106 SUJET : PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS
LE SECTEUR DE POINTE-AUX-RENARDS
-
- Considérant la demande de la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt du 22 février 2016 ;
- Considérant qu'il est de la volonté de la Ville de Pincourt que le projet puisse débiter ;
- Considérant l'avis de motion relativement au prolongement des infrastructures municipales dans le secteur de Pointe-aux-Renards (phase 1), il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De réitérer la volonté de la Ville de Pincourt d'entamer les démarches nécessaires afin que les infrastructures municipales soient prolongées dans le secteur de Pointe-aux-Renards.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-03-107

SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÉGLEMENT
NUMÉRO 863 – RÉGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES SUR LES 23, 24 ET 25^{ES} AVENUES ET UN
EMPRUNT DE 3 500 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la
Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le
Règlement numéro 863 - Règlement décrétant des travaux
d'infrastructures sur les 23, 24 et 25^{es} Avenues et un emprunt de
3 500 000 \$ à cette fin.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 24.

2016-03-108

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 25, de lever la Séance ordinaire du 8 mars 2016.



YVAN CARDINAL
MAIRE



M^r ETIENNE BERGEVIN-BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 avril 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

2016-04-109 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2016.

2016-04-110 SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois d'avril 2016.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

Monsieur le maire, Yvan Cardinal, profite de la semaine de l'action bénévole pour remercier, en son nom et au nom du conseil municipal, tous les bénévoles dont le travail est si précieux pour la communauté de Pincourt.

Monsieur le maire offre ses condoléances, de même que celles du conseil municipal, à la famille de monsieur Jean Parr suite à son décès survenu le 30 mars dernier. Monsieur Parr fut conseiller à la Ville de Pincourt de 1990 à 1994 et de 1997 à 2002.

2016-04-111 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-04-112

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 MARS 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

2016-04-113

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de
l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de
compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des
mouvements de personnel pour le mois de mars 2016 conformément à
l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-
2016-04)

2016-04-114

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MARS 2016

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de
l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de
compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés
par le directeur général pour le mois de mars 2016 conformément à
l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-04-115

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE – INSCRIPTION AUX ASSISES
ANNUELLES 2016 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
ET AU COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de six (6) délégués aux Assises annuelles 2016
de l'Union des municipalités du Québec et d'un (1) délégué au colloque
les Arts et la Ville 2016.

Qu'une dépense de 9 118,89 \$, taxes incluses, soit imputée au poste
budgétaire 02.110.00.311.

2016-04-116

SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
CONTRATS DE PRESTATIONS MUSICALES DANS LE CADRE DU
GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « *Rusty inc.* » pour une prestation musicale dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie le 19 juin 2016 pour une somme de 2 644,43 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « *Kimberley Beyea* » pour une prestation musicale dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie le 19 juin 2016 pour une somme de 600 \$, taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 02.790.02.497.

2016-04-117

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-04-118

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE, DE RÉPARATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE, DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET DE BORDURES SUR L'AVENUE FOREST AINSI QUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR L'AVENUE FOREST ET SUR LA RUE SHAMROCK – APPEL D'OFFRES 2016-004

Considérant la résolution 2015-07-259 autorisant un appel d'offres public ;

Considérant l'appel d'offres 2016-004 lancé du 15 mars au 6 avril 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Construction J.P. Roy Inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Firmes ayant soumissionnées	Résultats
Construction J.P. Roy Inc.	1 090 595,83 \$
Construction Jacques Théorêt Inc.	1 110 008,29 \$
Construction G-Nesis	1 238 741,23 \$
Les Pavages Théorêt	1 243 271,12 \$
Pavages Vaudreuil Ltée	1 244 400,30 \$
Ali Construction Inc.	1 259 774,01 \$
Sintra Inc.	1 275 707,64 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt	1 338 548,44 \$
Pavages D'Amour Inc.	1 497 107,05 \$
Excavation Théorêt – Gérald Inc.	1 537 807,37 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement de conduites d'eau potable, de réparation de conduites d'égout sanitaire, de réfection de chaussée et de bordures sur l'avenue Forest ainsi que des travaux de construction de trottoirs sur l'avenue Forest et sur la rue Shamrock à « *Construction J.P. Roy Inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 1 090 595,83 \$, taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement 851 soit imputée au poste comptable 22.300.10.656.

2016-04-119

OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN GRANULATS CONCASSÉS POUR L'ANNÉE 2016

Considérant la résolution 2016-03-087 autorisant un appel d'offres sur invitation ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2016-005 lancé du 21 mars au 6 avril 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Carrières Régionales* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes incluses)
Carrières Régionales	Oui	31 100,74 \$
Carrière Dolomite (1996) inc.	Oui	31 467,73 \$
La compagnie Meloche Inc.	Oui	51 725,53 \$

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en granulats concassés pour l'année 2016 à « *Carrières Régionales* », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 31 100,74 \$ toutes taxes incluses.

De permettre à la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures d'effectuer des dépenses inscrites au budget, sur la base des prix unitaires, pour un montant maximal de 40 126,28 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée aux postes budgétaires 02.320.00.621, 02.330.00.621 et 02.413.00.621.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-04-120

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BÉTON BITUMINEUX (MÉLANGE CHAUD) POUR L'ANNÉE 2016

Considérant la résolution 2016-03-087 autorisant un appel d'offres sur invitation ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2016-006 lancé du 21 mars au 6 avril 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Construction DJL Inc. (Eurovia)* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes incluses)
Construction DJL Inc. (Eurovia)	Oui	28 010,77 \$
Ali Construction inc.	Oui	30 412,96 \$
La compagnie Meloche Inc.	Oui	31 365,18 \$

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en béton bitumineux (mélange chaud) pour l'année 2016 à « *Construction DJL Inc. (Eurovia)* », plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 28 010,77 \$ toutes taxes incluses.

De permettre à la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures d'effectuer des dépenses inscrites au budget, sur la base des prix unitaires, pour un montant maximal de 32 681,36 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.625.

2016-04-121

SUJET : ACHAT PAR FINANCEMENT CRÉDIT-BAIL SUR 60 MOIS DE DEUX CHARGEUSES-RÉTROCAVEUSES AVEC ACCESSOIRES – APPEL D'OFFRES 2016-001

Considérant l'appel d'offres public 2016-001 lancé du 15 mars au 1^{er} avril 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de « *Hewitt Équipement Limitée* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Considérant l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* permettant, lorsqu'il y a disproportion entre l'offre et l'estimation de la Ville de négocier le prix de la soumission ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la disproportion entre l'offre et l'estimation de la Ville ;

Considérant que le soumissionnaire a accepté de réviser son prix à la baisse, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'achat par financement crédit-bail sur 60 mois de deux chargeuses-rétrocaveuses avec accessoires auprès de « Hewitt Équipement Limitée », plus bas soumissionnaire conforme, pour un paiement mensuel de 8 144,53 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.513.

2016-04-122

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL (BASSIN NORD)

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2016-009 lancé du 4 au 12 avril 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Daniel Lavoie Couvreur inc. » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes incluses)
Daniel Lavoie Couvreur inc.	Oui	37 366,88 \$
Couverture West Island Inc.	Oui	46 938,54 \$
Toiture D. Jean	Non	
RFD 2000	Non	
Couvreurs DM	Non	

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture du garage municipal (bassin nord) à « Daniel Lavoie Couvreur inc. », plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 37 366,88 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.20.721.

2016-04-123

SUJET : RÉSILIATION DU CONTRAT D'INSPECTION DE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAU POTABLE PAR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE

Considérant le contrat de diagnostic du réseau d'eau potable par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie avec la firme Hydra-Spec inc. octroyé par la résolution 2014-05-192 ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les problématiques rencontrées au cours des deux (2) premières années du contrat ;

Considérant que la Ville de Pincourt entend se prévaloir de l'article 2125 du *Code civil du Québec*, prévoyant la possibilité de résilier de façon unilatérale un contrat de service ;

Considérant que la firme Hydra Spec inc. n'a engagé aucun frais pour l'année 2016 dans le cadre du mandat ;

Considérant la recommandation de la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De résilier le contrat de service avec Hydra Spec inc.

2016-04-124
AMENDÉE PAR
LA RÉSOLUTION
2016-05-171

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
ACHAT DE TOILE CKB

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat de toiles CKB pour une somme ne dépassant pas 15 000 \$ toutes taxes incluses, auprès de « *Xerium* ».

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.640.

2016-04-125

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
AUTORISATION D'ACHAT DE LAMPADAIRES POUR LE
BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à procéder à l'achat de lampadaires pour une somme ne dépassant pas 24 999 \$ toutes taxes incluses, auprès de « *Philipps* ».

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.340.00.640.

2016-04-126

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT -
AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à procéder à l'achat d'une camionnette pour une somme ne dépassant pas 24 999 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.300.40.088.

Que cette dépense soit remboursée en quatre (4) versements égaux de 6 249,75 \$ à compter de l'exercice financier 2017.

2016-04-127
AMENDÉE PAR
LA RÉOLUTION
2016-06-212

SUJET : PROLONGATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2016-2017

Considérant que le contrat pour le déneigement des stationnements des écoles St-Patrick et Edgewater octroyé par la résolution 2014-10-343 suivant l'appel d'offres 2014-011 vient à échéance au printemps 2016 ;

Considérant que le contrat pour le déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu octroyé par la résolution 2014-10-342 suivant l'appel d'offres 2014-012 vient à échéance au printemps 2016 ;

Considérant que, dans ses appels d'offres 2014-011 et 2014-012, la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger les contrats pour une saison supplémentaire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à « *Déneigement Germain Leduc* » pour le déneigement des stationnements des écoles St-Patrick et Edgewater selon les modalités prévues à l'article 3.1.3 du cahier des articles généraux de l'appel d'offres 2014-011 pour la somme de 16 556,39 \$, taxes incluses, pour la saison 2016-2017.

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à « *Les Serres Gabriel & Fils* » pour le déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu selon les modalités prévues à l'article 3.1.3 du cahier des articles généraux de l'appel d'offres 2014-012 pour la somme de 17 533,69 \$, taxes incluses, pour la saison 2016-2017.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.799.00.521.

2016-04-128

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE – INSPECTION PRINTANIÈRE DES BORNES D'INCENDIE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à octroyer à « Simo Management inc. » un mandat pour l'inspection printanière des bornes d'incendie pour une somme de 11 523,08 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.526.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-04-129

SUJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET LA VILLE DE PINCOURT RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 2.5 DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS » – DOSSIER 557364 ET AUTORISATION D'ACHAT

Considérant la lettre du 20 janvier 2016 du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant l'octroi à la Ville de Pincourt d'une aide financière de 4 600 \$ pour la mise en place d'un lève personne aquatique dans le cadre du sous-volet 2.5 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) » ;

Considérant la réception du protocole d'entente à intervenir entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Pincourt relatif à l'octroi de ladite aide financière, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Pincourt relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » - Dossier 557364.

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat d'un lève-personne pour une somme maximale de 8 241,41 \$, taxes incluses, après recherche de prix auprès de divers fournisseurs, auprès de « Dizard inc. », à laquelle s'appliquera la subvention de 4 600 \$.

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à faire les dépenses nécessaires à l'installation pour une somme maximale de 1 500 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 03.600.70.000.

2016-04-130

SUJET :

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »

Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la production et le dépôt au Ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de « L'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-04-131

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI
DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABRIS SOLAIRES –
APPEL D'OFFRES 2016-002

Considérant la résolution 2016-03-089 autorisant un appel d'offres sur invitation ;

Considérant l'appel d'offres 2016-002 lancé du 8 au 24 mars 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le greffier ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Tessier Récréo-Parc » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par les Loisirs et Services communautaires ;

Firmes ayant soumissionnées	Résultats
Tessier Récréo-Parc	51 907,76 \$
Techsport	76 949,32 \$
Simexco	100 048,94 \$

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'abris solaires à « Tessier Récréo-Parc », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 51 907,76 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires à faire l'acquisition de trois abris solaires supplémentaires pour un montant maximal de 15 000 \$ taxes comprises.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.700.40.090 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 13 381,55 \$ à compter de l'exercice financier 2017.

2016-04-132

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE –
AVRIL 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) BC2 Groupe Conseil Inc.

Pour le projet de Promenade riveraine, la somme de 5 472,81 \$ toutes taxes incluses représentant le décompte progressif n° 3 pour une étude préliminaire de requalification du chemin Duhamel.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22.300.10.672.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-04-133

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE – SERVICE DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL, PRÊT DE PERSONNEL ET SERVICE DE PATROUILLE POUR L'ANNÉE 2016

Considérant les offres de services déposées par la firme « SAE – Solutions alternatives environnement inc. » pour l'année 2016 pour un service d'accompagnement professionnel, prêt de personnel et service de patrouille pour vérifier la conformité des citoyens portant sur certains règlements municipaux, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense de 24 819,02 \$, taxes incluses, pour le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel et prêt de personnel pour l'année 2016 auprès de la firme « SAE – Solutions alternatives environnement inc. ».

Qu'une somme de 13 795,22 \$ soit imputée au poste budgétaire 02.135.00.410 et qu'une somme de 11 023,80 \$ soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411.

2016-04-134

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 mars 2016, sous le numéro 2016-03-104, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 868 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles.

2016-04-135

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis public, paru dans le journal Première Édition du 12 mars 2016, informant les personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës de leur droit de présenter une demande de participation ;

Considérant que le 28 mars 2016, date limite pour présenter une telle demande, la Ville de Pincourt n'avait reçu aucune demande, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-15 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-15 – Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- Réduire la superficie minimale au sol pour un bâtiment dans la zone C2-02 ;
- Augmenter la superficie maximale au sol des bâtiments de petit gabarit dans les zones C2-01, C2-02 et C3-01.

2016-04-136

SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 866 CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Le greffier dépose le projet de règlement numéro 866 concernant la division de la Ville de Pincourt en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le projet de règlement numéro 866 concernant la division de la Ville de Pincourt en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

2016-04-137

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 801 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 801 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-04-138

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 789 415 – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DONNANT SUR UNE RUE ET EMPIÈTEMENT DANS LE TRIANGLE DE VISIBILITÉ D'UNE PETITE PARTIE DE L'ESPACE DE STATIONNEMENT

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 5 789 415 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale donnant sur une rue du lot 5 789 415 et d'autoriser l'empiètement d'une petite partie de l'espace de stationnement dans le triangle de visibilité.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-04-139

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 789 422 –
RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE POUR LE LOT 5 789 422 DE
4,0 MÈTRES À 3,38 MÈTRES

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 5 789 422 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge arrière du lot 5 789 422 de 4,0 mètres à 3,38 mètres.

2016-04-140

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 789 423 –
RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE POUR LE LOT 5 789 423 DE
4,50 MÈTRES À 3,50 MÈTRES

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 5 789 423 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale du lot 5 789 423 de 4,50 mètres à 3,50 mètres.

2016-04-141

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-1 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME NUMÉRO 784 DE FAÇON À MODIFIER LES
CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉLIVRANCE DU PERMIS DE
CONSTRUIRE

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 mars 2016, sous le numéro 2016-03-102, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 784-1 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 784-1 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784 de façon à modifier les conditions générales de délivrance du permis de construction.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-04-142

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 14 mars 2016

2016-04-143

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 841 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 841 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-04-144

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PORTANT SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR LE PROJET DU CHEMIN DUHAMEL ET L'IMPLANTATION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement portant sur la signalisation routière pour le projet du chemin Duhamel et l'implantation d'une piste multifonctionnelle sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 22 et s'est terminée à 20 h 52.

2016-04-145

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 53, de lever la Séance ordinaire du 12 avril 2016.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 mai 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2016-05-154 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2016 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2016 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 30 et s'est terminée à 19 h 32.

2016-05-155 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2016, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2016

2016-05-156 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-05)

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège.

2016-05-157

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'AVRIL 2016

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-05-158

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME LOUISE
GOSSÉLIN – SECRÉTAIRE – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que madame Louise Gosselin, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 15 avril 2016, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 11 septembre au 8 octobre 2016 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Louise Gosselin – Secrétaire – Service de l'aménagement du territoire, un congé sans solde du 11 septembre au 8 octobre 2016 inclusivement selon sa demande déposée.

2016-05-159

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES
RICHARD – JOURNALIER-CHAUFFEUR – SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT que Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 6 mai 2016, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 18 juillet au 2 septembre 2016 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à monsieur Jacques Richard – Journalier-chauffeur – Service des travaux publics et des infrastructures, un congé sans solde du 18 juillet au 2 septembre 2016 inclusivement selon sa demande déposée.

2016-05-160

SUJET : ADHÉSION DE LA VILLE DE PINCOURT À LA DÉCLARATION DU
SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT – 4 DÉCEMBRE
2015 – COP21

CONSIDÉRANT que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21 ;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020 ;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030 ;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives ;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt appuie la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique ;

Que les actions qui seront mises en place par la Ville de Pincourt devront tenir compte de la capacité de payer des citoyens et être en lien direct avec sa politique de développement stratégique ;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

2016-05-161

SUJET :

VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT
POUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE CADRE
DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET « ONYX »

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement à « *Groupe Banlieue Ouest* », des sommes dues par la Ville de Pincourt pour les infrastructures municipales dans le cadre du protocole d'entente pour le projet « *Onyx* », sous réserve de la correction des déficiences relevées lors de l'inspection provisoire partielle des travaux d'aqueduc et d'égout.

2016-05-162

SUJET :

HOMMAGE À MONSIEUR SERGE LEBEAU

CONSIDÉRANT que monsieur Serge Lebeau a été à l'emploi de la Ville de Pincourt pendant 39 ans ;

CONSIDÉRANT que monsieur Lebeau a travaillé comme gestionnaire au sein du Service des travaux publics depuis 1997 ;

CONSIDÉRANT l'apport de monsieur Lebeau afin de moderniser le Service des travaux publics et sa participation active à l'élargissement du cadre opérationnel afin de maintenir et supporter l'offre de services pendant la dernière phase de développement de la Ville ;

CONSIDÉRANT la détermination de monsieur Lebeau à toujours trouver la méthode permettant d'offrir un service de qualité aux citoyens, dans un souci d'efficacité, de qualité et d'équité pour tous ;

CONSIDÉRANT ses efforts continuels afin de bien former le personnel de son service ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

CONSIDÉRANT son appui à la direction du Service pour maintenir les coûts opérationnels à un niveau acceptable ;

CONSIDÉRANT son efficacité à traiter rapidement les demandes d'intervention urgentes tout en assurant la continuité des services habituels à la population ;

CONSIDÉRANT son dévouement et sa loyauté à l'organisation municipale de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR tous les membres du conseil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier monsieur Serge Lebeau pour son travail admirable tout au long de ces années ;

De reconnaître la contribution importante de monsieur Lebeau au développement de la Ville et de la qualité des services offerts à la population en nommant la salle multifonctionnelle des futurs ateliers municipaux « *Salle Serge Lebeau* » ;

D'inviter monsieur Lebeau à l'inauguration des futurs ateliers municipaux pour la cérémonie d'ouverture et la dédicace de la salle multifonctionnelle.

2016-05-163

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

CONSIDÉRANT les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-05-164

SUJET : VERSEMENTS D'ALLOCATIONS IMPOSABLES DE 2015 ET 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les versements des sommes de 437,58 \$ et de 2 080,35 \$ à titre d'allocations imposables de 2015 et le versement d'une somme de 675,13 \$ à titre d'allocation imposable de 2016, tel qu'il appert des documents déposés.

2016-05-165

SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 352 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »

CONSIDÉRANT les éventuelles modifications qui seront apportées à la gestion du transport en commun (projet de Loi 76) ;

CONSIDÉRANT l'approbation de la Commission générale élargie du 18 avril 2016, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 352 000 \$ du surplus non affecté pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

2016-05-166

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
RÉPARATION DU CAMION 10 ROUES PETERBILT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les coûts pour la réparation de la transmission et du système d'injection auprès de « Excellence Peterbilt », pour un montant de 7 473,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.513.

2016-05-167

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION DE GÉNÉRATRICES AU POSTE DE
POMPAGE SP-7 ET À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 2015-10-351 autorisant d'aller en appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2016-008 lancé du 15 avril au 4 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

CONSIDÉRANT que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Le Groupe Parmo inc. » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes invitées	Résultats
Le Groupe Parmo inc.	149 293,89 \$
Filtrum Construction	155 791,13 \$
Les entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	158 090,62 \$
SGM Électricité inc.	160 850,03 \$
Dufault électrique	164 736,18 \$
Néolect inc.	176 633,79 \$
La Cie électrique Britton Ltée	180 510,75 \$
Parfait électrique inc.	208 740,56 \$

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de génératrices au poste de pompage SP-7 et à l'hôtel de Ville à « Le Groupe Parmo inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 149 293,89 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt 839 soit imputée au poste comptable 22.400.40.092.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2016-05-168 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – SERVICE D'UN DESSINATEUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à procéder à l'octroi d'un contrat pour les services d'un dessinateur pour une somme ne dépassant pas 7 473,38 \$ toutes taxes incluses, auprès de « CSO ».
- Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.418.
- 2016-05-169 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – ÉTUDE DE DRAINAGE DANS LE SECTEUR DE LA 5^E AVENUE
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude de drainage dans le secteur de la 5^e avenue.
- 2016-05-170 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ENTREPÔT DU KIOSQUE DESJARDINS
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour la construction d'une dalle, l'achat et l'installation d'un cabanon préfabriqué et le branchement électrique pour une somme maximale de 35 000 \$, toutes taxes incluses, dont aucun des fournisseurs ne pourra obtenir un contrat d'une valeur égale ou supérieure au seuil minimal d'appel d'offres.
- Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputé au poste comptable 22.700.20.075.
- 2016-05-171 SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2016-04-125 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AUTORISATION D'ACHAT DE LAMPADAIRES POUR LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution 2016-04-125 – Dépense financée par le surplus non réservé – Autorisation d'achat de lampadaires pour le boulevard Cardinal-Léger en remplaçant le fournisseur « Philips » par « Lumen ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-05-172

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
RELOCALISATION DU FEU DE CIRCULATION CENTRAL NORD DE
L'INTERSECTION JOSEPH-LAFLÈCHE ET CARDINAL-LÉGER

CONSIDÉRANT que le feu de circulation a été endommagé à trois reprises depuis le mois d'août 2015, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à procéder à la relocalisation du feu de circulation central nord de l'intersection Joseph-Laflèche et Cardinal-Léger, pour une somme maximale de 15 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputé au poste budgétaire 02.340.00.521.

2016-05-173

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – TRAVAUX PUBLICS ET
INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) MDA

Pour le projet d'un nouveau bâtiment municipal, la somme de 7 733,22 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1 pour les travaux les services d'architectes.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 856 soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

B) Daniel Lavoie Couvreur inc.

Pour la réfection de la toiture du garage municipal, la somme de 37 366,88 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1 pour les travaux de réfection.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.20.721.

2016-05-174

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT
DE MOBILIERS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des services communautaires et loisirs du 25 avril 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et services communautaires, monsieur Simon Grenier, à procéder à l'achat de mobiliers pour la bibliothèque municipale auprès de « *Éditions Vaudreuil inc.* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs reconnus, pour une somme de 17 140,56 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.700.30.039.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 428,11 \$ à compter de l'exercice financier 2017.

2016-05-175

SUJET : PROCLAMATION DES « JOURNÉES NATIONALES DE LA CULTURE »

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Pincourt et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique de développement social et par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, « *Journées nationales de la culture* », visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame « *Journées nationales de la culture* » le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2016-05-176

SUJET : ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) le 1^{er} juin 2010 ;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (LSI) qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6^e année d'application ;

CONSIDÉRANT le SCRSI révisé et adopté par le conseil de la MRC à la séance du 30 mars 2016 ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

CONSIDÉRANT l'article 16 de la LSI qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée ;

CONSIDÉRANT l'article 47 de la LSI qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au SCRSI de la MRC ;

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) comme déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 30 mars 2016 et d'adopter le plan de mise en œuvre de la Ville de Pincourt contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.

2016-05-177

SUJET :

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE LA CARROSSERIE ET LA RECERTIFICATION DE L'AUTOPOMPE PIERCE CONTENDER 2003

CONSIDÉRANT la résolution 2016-02-050 autorisant un appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2016-010 lancé du 27 avril au 9 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par Service d'urgence et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « 1200⁰ Camions (Technofeu) » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes incluses)
1200 ⁰ Camions (Techno Feu)	Oui	73 467,91 \$
L'Arsenal	Non	S/O
Industries Lafleur	Non	S/O

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la réparation de la carrosserie et la recertification de l'autopompe Pierce Contender 2003 à « 1200⁰ Camions (Technofeu) », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 73 467,91 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.225.00.540.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-05-178

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4X4 À CABINE D'ÉQUIPE 2016

CONSIDÉRANT la résolution 2016-02-050 autorisant un appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2016-003 lancé du 5 au 21 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par Service d'urgence et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Avantage Ford* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service d'urgence et de sécurité publique ;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes incluses)
Avantage Ford	Oui	37 966,56 \$
Cadillac Chevrolet Buick GMC de l'Île Perrot	Oui	40 370,10 \$
Excellence Dodge	Non	S/O

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une camionnette 4x4 à cabine d'équipe 2016 à « *Avantage Ford* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 37 966,56 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.220.40.088.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 7 593,31 \$ à compter de l'exercice financier 2017.

2016-05-179

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE ET D'HABITS DE SAUVETAGE NAUTIQUE

CONSIDÉRANT les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de fournisseurs reconnus ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de sécurité publique du 20 avril 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'habits de combat incendie auprès de « *Équipements incendies CMP Mayer inc.* » pour une somme maximale de 15 170,95 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat d'habits de sauvetage nautique auprès de « *Boivin et Gauvin inc.* » pour une somme maximale de 9 697,96 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.220.40.042.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4973,78 \$ à compter de l'exercice financier 2017.

2016-05-180

SUJET : DÉPENSE POUR LA FORMATION EN ESPACE CLOS

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de Pincourt en vertu de l'entente régionale de services pour le sauvetage en espace clos ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de sécurité publique du 20 avril 2016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour la formation de 6 pompiers en espace clos auprès de « *CPSMU inc.* » pour une somme de 10 750,16 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée poste budgétaire 02.220.00.499.

2016-05-181

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE DIVERS CONTRATS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de sécurité publique du 20 avril 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de location de clôture avec « *Les Clôtures Arboit inc.* » pour une somme de 6 024,69 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la sonorisation, l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre pour les trois jours d'activités du 10 au 13 août 2016, avec « *Show Devant* » pour une somme de 24 719,62 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la fourniture des services d'agents de sécurité pour la Ville de Pincourt dans le cadre de la Journée des pompiers du 13 août 2016 avec « *VCS* », pour une somme de 18 673,09 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.227.00.496.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-05-182

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES ADDITIONNELS EN GÉOMATIQUE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) est dotée d'un service de géomatique actuellement utilisé par les municipalités locales principalement comme un outil de consultation cartographique et d'aide à la prise de décision ;

CONSIDÉRANT que les services qui peuvent être rendus aux municipalités dans ce domaine sont beaucoup plus vastes, la géomatique permettant désormais de devenir un outil de décision politique afin d'optimiser le rendement des municipalités ;

CONSIDÉRANT que la MRC peut agir comme intégrateur, gestionnaire et diffuseur de son savoir-faire et que la mise en commun de services additionnels de géomatique permet d'éviter la duplication et l'acquisition par les municipalités locales d'outils dans ce domaine ;

CONSIDÉRANT que la présente entente ne porte pas sur les outils que la MRC doit fournir à toutes ou plusieurs des municipalités de son territoire, notamment en matière d'aménagement du territoire, de sécurité civile et d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT que la MRC peut offrir ces services additionnels de géomatique aux municipalités, en visant l'atteinte du principe de tarification à l'acte (utilisateur-payeur), il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente concernant la fourniture de services additionnels en géomatique entre la Ville de Pincourt et la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC).

2016-05-183

SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2015 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport annuel des activités 2015 du Comité consultatif d'urbanisme.

2016-05-184

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Comité consultatif d'urbanisme :

- 11 avril 2016

Commission générale élargie :

- 18 avril 2016

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire :

- 18 avril 2016

Commission de sécurité publique :

- 20 avril 2016

Commission de développement social, communautaire et loisirs :

- 25 avril 2016

2016-05-185

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 866 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT l'avis public, paru dans le journal Première Édition du 12 mars 2016, informant les personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës de leur droit de présenter une demande de participation ;

CONSIDÉRANT les commentaires du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ;

CONSIDÉRANT que le 28 mars 2016, date limite pour présenter une telle demande, la Ville de Pincourt n'avait reçu aucune demande, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 866 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 866 – Règlement concernant la division de la Ville de Pincourt en six (6) districts électoraux.

2016-05-186

SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 854 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RECONSTRUCTION DU CHEMIN DE LA POINTE-AUX-RENARDS ET UN EMPRUNT DE 1 524 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 854 – Règlement décrétant la reconstruction du chemin de la Pointe-aux-Renards et un emprunt de 1 524 000 \$ à cette fin.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2016-05-187

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 801-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 801 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU REFINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 801-01 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 801-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 801 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du refinancement des centres d'urgence 9-1-1.

2016-05-188

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 789 415 – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DONNANT SUR UNE RUE ET EMPIÈTEMENT DANS LE TRIANGLE DE VISIBILITÉ D'UNE PETITE PARTIE DE L'ESPACE DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 5 789 415 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans l'édition du 30 avril 2016 du journal Première Édition, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée et autorise la réduction de la marge latérale donnant sur une rue du lot 5 789 415 et d'autoriser l'empiètement d'une petite partie de l'espace de stationnement dans le triangle de visibilité.

2016-05-189

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 789 422 – RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE POUR LE LOT 5 789 422 DE 4,0 MÈTRES À 3,38 MÈTRES

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 5 789 422 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans l'édition du 30 avril 2016 du journal Première Édition, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée et autorise la réduction de la marge arrière du lot 5 789 422 de 4,0 mètres à 3,38 mètres.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2016-05-190 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 789 423 –
RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE POUR LE LOT 5 789 423 DE
4,50 MÈTRES À 3,50 MÈTRES
-
- CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure formulée pour le
lot 5 789 423 ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme
relativement à cette dérogation mineure ;
- CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans l'édition du 30 avril
2016 du journal Première Édition, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
Que la Ville de Pincourt accorde la demande de dérogation mineure
demandée et autorise la réduction de la marge latérale du lot 5 789 423
de 4,50 mètres à 3,50 mètres.
- 2016-05-191 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 779 – RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT
-
- Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement
amendant le règlement 779 – Règlement de lotissement sera déposé
sur la table du conseil pour être adopté séance tenante.
- 2016-05-192 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 784 – RÈGLEMENT
D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL
QU'AMENDÉ
-
- Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant
le règlement 784 – Règlement d'administration des règlements
d'urbanisme, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour
être adopté séance tenante.
- 2016-05-193 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 778 – PLAN
D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ
-
- Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement
amendant le règlement 778 – Plan d'urbanisme, tel qu'amendé, sera
déposé sur la table du conseil pour être adopté séance tenante.
- 2016-05-194 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE
ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ
-
- Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement amendant
le règlement 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé, sera déposé
sur la table du conseil pour être adopté séance tenante.
- 2016-05-195 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 779-01 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 779 – RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 779-01 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le projet de Règlement numéro 779-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 779 – Règlement de lotissement.

2016-05-196 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 784-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 784 – RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 784-02 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le projet de Règlement numéro 784-02 – Règlement modifiant le règlement numéro 784 – Règlement d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé.

2016-05-197 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 778-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 778 – PLAN D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 778-02 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le projet de Règlement numéro 778-02 – Règlement modifiant le règlement numéro 778 – Plan d'urbanisme, tel qu'amendé.

2016-05-198 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 780-17 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-17 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le projet de Règlement numéro 780-17 – Règlement modifiant le règlement numéro 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé.

2016-05-199 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 831, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 720 794) – PLANCHER DE GARAGE SOUS LE NIVEAU DE LA COURONNE DE RUE ADJACENTE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure formulée pour le 831, chemin Duhamel (lot 1 720 794) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le directeur général adjoint et greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure pour donner la permission qu'un plancher de garage soit plus bas que la couronne de rue adjacente au 831, chemin Duhamel (lot 1 720 794), le tout conditionnellement à ce que les équipements de drainage proposés par le propriétaire soient installés, que les pentes des parties de terrains adjacents soient profilées de façon à éloigner les eaux de surface de l'entrée de stationnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 21 et s'est terminée à 20 h 50.

2016-05-200

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 50 de lever la Séance ordinaire du 10 mai 2016.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 juin 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2016-06-201

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2016 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2016 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 33.

Monsieur le maire, Yvan Cardinal, demande une minute de silence pour les victimes d'Orlando.

Monsieur Sam Ierfino souligne la performance musicale de madame Maria Sophia Denice Guerra pour sa deuxième place à la grande finale provinciale du concours *Fais-moi ta toune*.

2016-06-202

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2016 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016.

2016-06-203

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-06)

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège.

2016-06-204

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MAI 2016

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-06-205

SUJET : AUTORISATION POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE
DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE LES 18 ET 19 JUIN 2016

Considérant que la Ville de Pincourt a été choisie pour recevoir les 1 025 cyclistes et les 205 véhicules récréatifs du Grand Défi Pierre Lavoie dans la nuit du 18 au 19 juin 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'animation de rue pour l'arrivée des cyclistes le 19 juin 2016 entre minuit et 4 h.

D'autoriser de l'animation et de la musique le 19 juin 2016 de 6 h à 10 h.

Que le boulevard Pincourt soit fermé à la circulation à compter de 22 h le 18 juin 2016, et ce jusqu'à 10 h le 19 juin 2016. De fermer, pour le temps de passage du convoi le 18 et le 19 juin 2016, les rues suivantes : le boulevard Cardinal-Léger ainsi que la 5^e Avenue entre le boulevard Cardinal-Léger et le boulevard Pincourt.

2016-06-206

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI
D'UN MANDAT POUR LA DÉMOLITION DE QUATRE (4)
BÂTIMENTS, L'ENLÈVEMENT DES DÉBRIS ET LE NIVELLEMENT
DES TERRAINS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner le mandat pour la démolition de quatre (4) bâtiments, l'enlèvement des débris et le nivellement des terrains octroyé par le directeur général à la firme « *Vieux Bois* », suivant recherche de prix, pour une somme de 21 845,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.752.10.531.

2016-06-207 SUJET : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ ZIP DU HAUT-ST-LAURENT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame la conseillère Diane Boyer soit nommée pour siéger au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt au Comité ZIP du Haut-St-Laurent.

Que les frais de cotisations d'une somme de 100 \$ soient imputés au poste budgétaire 02.110.00.494.

2016-06-208 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-06-209 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2014 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 506,37 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2016-06-210 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soient par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2014 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 3 175,09 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2016-06-211

SUJET : DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du premier rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2016.

2016-06-212

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-04-127 – PROLONGATION
DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2016-2017

Considérant qu'à la suite des travaux effectués à l'école St-Patrick la superficie à déneiger est passée de 2 000 mètres carrés à 3 388,28 mètres carrés, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2016-04-127 – Prolongation des contrats de déneigement pour la saison 2016-2017 en modifiant au premier paragraphe la somme de « 16 556,39 \$, taxes incluses » par la somme de « 20 786,26 \$, toutes taxes incluses ».

2016-06-213

SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
ACHAT DE MATÉRIAUX ET DE VÉGÉTATION POUR AMÉNAGER
LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ENTRE LA 5^E ET LA 7^E AVENUE
CÔTÉ OUEST ET POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE
CYCLABLE SUR L'AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de matériaux et de végétation pour aménager le boulevard Cardinal-Léger entre la 5^e et la 7^e Avenue côté ouest et pour l'aménagement de la piste cyclable sur l'avenue Forest pour une somme de 15 444 \$, toutes taxes incluses auprès de fournisseurs reconnus suivant recherche de prix.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste comptable 22.300.10.644.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-06-214

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT DE BALISES DE SIGNALISATION DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DU CHEMIN DUHAMEL

Considérant le projet de requalification du chemin Duhamel et l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur ledit chemin, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de balises de signalisation auprès de la firme « *Dévelotech* », fournisseur unique, pour une somme de 12 262,08 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du projet de requalification du chemin Duhamel.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.350.00.640.

2016-06-215

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER DE NOUVEAU LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE INCENDIE ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MUNICIPAL ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU GARAGE ACTUEL AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 5.1 RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

Considérant que le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne incendie et la construction d'un nouveau bâtiment municipal et le réaménagement du garage actuel n'a pas été retenu par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* pour la ronde de sélection qui a pris fin le 18 septembre 2015 ;

Considérant l'invitation de ce Ministère à soumettre une nouvelle demande ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne incendie et la construction d'un nouveau bâtiment municipal et le réaménagement du garage actuel au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités.

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-06-216

SUJET : ACHAT DE QUATRE (4) VANNES À BOISSEAU POUR LES BASSINS D'AÉRATION

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de quatre (4) vannes à boisseau pour les bassins d'aération auprès de « *Contrôle Provan* », suivant recherche de prix, pour une somme de 19 131,84 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.640.

2016-06-217

AMENDÉE PAR
LA RÉSOLUTION
2016-12-421

SUJET : ACHAT DE DEUX (2) VANNES MURALES POUR LES BASSINS D'AÉRATION

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de deux (2) vannes murales pour les bassins d'aération auprès de « *Les Vannes Dynamique inc.* », en remplacement des vannes existantes défectueuses, pour une somme de 9 264,69 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.640.

2016-06-218

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection de l'avenue Forest à la firme « *Groupe ABS* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 14 619,19 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement 851 soit imputée au poste comptable 22.300.10.656.

2016-06-219

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) MDA

Pour le projet d'un nouveau bâtiment municipal, la somme de 33 807,25 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2 pour les travaux de services d'architectes.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 856 soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.



No de résolution
ou annotation

2016-06-220
AMENDÉE PAR
LA RÉOLUTION
2016-07-252

VILLE DE PINCOURT

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE BORDURE ET DE TROTTOIR AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LA 23^E, LA 24^E ET LA 25^E AVENUE ENTRE LE CHEMIN DUHAMEL ET LE BOULEVARD OLYMPIQUE – APPEL D'OFFRES 2016-007

Considérant l'appel d'offres 2016-007 lancé du 13 mai au 10 juin 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Construction G-Nesis Inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Firmes ayant soumissionné	Résultats
Construction G-Nesis Inc.	2 485 081,20 \$
Roxboro Excavations	2 605 277,49 \$
Enterprises G.N.P. Inc.	2 872 053,14 \$
Pavages D'Amour Inc.	2 954 140,06 \$
Ali Construction Inc.	2 966 008,22 \$
Excavations Gérald Théorêt Inc.	2 968 986,69 \$
Les constructions CJRB Inc.	2 971 593,26 \$
Construction J.P. Roy Inc.	3 217 125,76 \$
Les Pavages Théorêt	3 371 825,27 \$
Les excavations Gilbert Théorêt Inc.	3 581 371,22 \$
Les entreprises Canbec construction Inc.	4 025 100,14 \$

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, de canalisation de fossés, de bordure et de trottoir ainsi que des travaux de réfection de chaussée sur la 23^e, la 24^e et la 25^e Avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Olympique auprès de la firme « *Construction G-Nesis inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 2 485 081,20 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

2016-06-221

SUJET : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2016-006 – APPROVISIONNEMENT EN BÉTON BITUMINEUX

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme a été invité en raison de la proximité de son établissement ;

Considérant que le soumissionnaire n'a pas avisé la Ville qu'il n'entendait pas ouvrir son établissement à proximité et qu'il offrait à la Ville d'utiliser son établissement de Ville LaSalle ;

Considérant qu'il n'aurait pas été invité sachant que le béton bitumineux n'était pas disponible à l'Île Perrot ;

Considérant que la Ville ne peut envoyer ses véhicules aussi loin sans subir un préjudice économique, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler l'appel d'offres 2016-006 - Approvisionnement en béton bitumineux.

2016-06-222

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSES - TRAVAUX DE CORRECTION DE SURFACE SUR LE CHEMIN DUHAMEL

Considérant le projet de requalification du chemin Duhamel et l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur ledit chemin ;

Considérant l'état de dégradation de la chaussée, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à effectuer divers achats, pour une somme maximale de 45 000 \$ toutes taxes incluses, dont aucun des fournisseurs ne pourra obtenir un contrat d'une valeur égale ou supérieure au seuil minimal d'appel d'offres.

Que ces dépenses, financées par le fonds d'administration pour une somme de 25 000 \$ et par le surplus réservé « Réfections d'infrastructures » pour une somme de 20 000 \$, soient imputées au poste budgétaire 02.401.00.527.

2016-06-223

SUJET : AUTORISATION AU CLUB AQUATIQUE DE PINCOURT DE TENIR UN TRIATHLON

Considérant la demande formulée par le Club Aquatique de Pincourt pour la tenue d'un triathlon ;

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur la rue Boisé-du-Parc et le boulevard Olympique ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par la Politique de développement social en ce qui concerne les saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Club Aquatique de Pincourt à tenir un triathlon le samedi 30 juillet 2016 sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Service des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'événement, au besoin.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-06-224

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES À SIGNER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC150) » POUR LA REMISE EN ÉTAT DU BÂTIMENT DE SERVICES ET DU BASSIN DE LA PISCINE MUNICIPALE

Considérant que le « *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150)* » est doté d'une enveloppe budgétaire de 31,2 millions de dollars et que ce dernier vise à permettre la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement, d'infrastructures communautaires existantes ;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite déposer une demande de subvention pour la remise en état du bâtiment de services et du bassin de la piscine municipale ;

Considérant que les demandes de subvention doivent être soumises avant le 8 juillet 2016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires à présenter une demande de subvention pour la remise en état du bâtiment de services et du bassin de la piscine municipale auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du « *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150)* ».

2016-06-225

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE D'UN AN AVEC RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE DE DEUX AUTRES ANNÉES ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une lettre d'entente de « Services aux sinistrés » d'une durée d'un an avec renouvellement automatique de deux autres années entre la Ville de Pincourt et la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour un montant annuel par habitant de 16 cents (0,16 \$) pour 2016-2017, au montant annuel par habitant de 16 cents (0,16 \$) pour 2017-2018 et au montant annuel par habitant de 16 cents (0,16 \$) pour 2018-2019 selon le décret concernant la population des municipalités et des arrondissements.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.495.

2016-06-226

SUJET : APPROBATION DU PROJET ING-248735 1971855-5054 DE VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation du projet ING-248735 1971855-5054 de Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2016-06-227

SUJET : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR IAN MACLEOD
AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le mandat de deux ans de monsieur Ian MacLeod est terminé ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit assurer un nombre minimal de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme en vertu des dispositions du Règlement numéro 782 ;

Considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 782, le mandat d'un membre peut être renouvelé ;

Considérant que monsieur Ian MacLeod a manifesté son désir de demeurer au sein du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat de monsieur Ian MacLeod à titre de membre bénévole au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

2016-06-228

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Comité consultatif d'urbanisme :

- 3 mai 2016

Commission générale élargie :

- 9 mai 2016

2016-06-229

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 841-01 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 841 CONCERNANT
L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 841-01 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 841-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 841 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-06-230

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 831, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 720 794) – PLANCHER DE GARAGE SOUS LE NIVEAU DE LA COURONNE DE RUE ADJACENTE

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le 831, chemin Duhamel (lot 1 720 794) ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 28 mai 2016 du journal Première Édition, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée et autorise qu'un plancher de garage soit plus bas que la couronne de rue adjacente au 831, chemin Duhamel (lot 1 720 794), le tout conditionnellement à ce que les équipements de drainage proposés par le propriétaire soient installés, que les pentes des parties de terrains adjacents soient profilées de façon à éloigner les eaux de surface de l'entrée de stationnement.

2016-06-231

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 869 PORTANT SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR LE PROJET DU CHEMIN DUHAMEL ET L'IMPLANTATION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Considérant la proposition du Comité de villes et villages en santé ;

Considérant que le projet de requalification du chemin Duhamel a été nommé comme un des projets inspirants de l'*Agora métropolitaine* 2015 ;

Considérant que le projet tel que déposé a fait l'objet d'une recommandation positive par la Commission générale élargie ;

Considérant que la Ville souhaite qu'un projet pilote soit mis en place pour l'année 2016 débutant le 1^{er} juillet et se finissant au 1^{er} juillet 2017 ;

Considérant que la Ville pourrait donner un caractère permanent aux présentes modifications de signalisations advenant le succès du projet pilote ;

Considérant que la Ville a tenu, le 24 et le 25 mai 2016, deux séances publiques afin d'obtenir les commentaires des citoyens qui seront directement touchés par les modifications ;

Considérant que ledit projet a fait l'objet de diverses consultations auprès des citoyens touchés ;

Considérant les recommandations des divers professionnels ayant travaillé au dossier ;

Considérant les commentaires des citoyens présents lors des diverses consultations publiques ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 12 avril 2016, sous le numéro 2016-04-144, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 869 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 869 – Règlement portant sur la signalisation routière pour le projet du chemin Duhamel et l'implantation d'une piste multifonctionnelle.

2016-06-232

AMENDÉE PAR
LA RÉSOLUTION
2017-02-047

SUJET : NOMINATION DES PERSONNES CHARGÉES D'APPLIQUER CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner les officiers responsables mentionnés ci-dessous :

- La directrice, le chef de division et les contremaîtres du Service des travaux publics et des infrastructures ;
- Le directeur et les inspecteurs-techniciens du Service de l'aménagement du territoire ;
- Le directeur, le directeur adjoint, le capitaine et les lieutenants du Service d'urgence et de protection incendie.

pour appliquer les règlements suivants :

- Règlement n° 704 – Règlement sur le contrôle des animaux domestiques
- Règlement n° 772 – Règlement relatif à la prévention des incendies ;
- Règlement n° 802 – Règlement sur les systèmes d'alarme (RMH 110) ;
- Règlement n° 803 - Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants (RMH 220) ;
- Règlement n° 806 - Règlement relatif à la circulation (RMH 399) ;
- Règlement n° 807 - Règlement sur les nuisances (RMH 450) ;
- Règlement n° 808 - Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) ;
- Règlement n° 841 – Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal ;
- Règlement n° 846 – Règlement relatif au stationnement (RMH 330) ;
- Règlement n° 868 – Règlement relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles.

D'autoriser également les employés de la firme de sécurité dûment mandatée par la Ville à appliquer les règlements mentionnés précédemment. La liste contenant les noms desdits employés sera déposée annuellement auprès du conseil municipal.

Les règlements n° 865 (Démolition) et n° 784 (Administration des règlements d'urbanisme) ainsi que leurs amendements sont appliqués par :

- Le directeur du Service de l'aménagement du territoire ;
- Les inspecteurs-techniciens du Service de l'aménagement du territoire.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 17 et s'est terminée à 20 h 30.

2016-06-233

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 30, de lever la séance ordinaire du 14 juin 2016.



YVAN CARDINAL
MAIRE



M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 juillet 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2016-07-234

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2016 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2016 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 34.

2016-07-235

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2016 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016.

2016-07-236

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-07)

2016-07-237

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2016



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-07-238

SUJET : PROJET DE LOI NO 56 LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

Considérant que le projet de loi no 56 : *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme (le « PL-56 »)* prévoit l'assujettissement des associations ou organismes à but non lucratif (« OBNL ») ;

Considérant les retombées positives des OBNL en matière de développement socioéconomique et communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt ;

Considérant que les nouvelles obligations prévues au PL-56 risquent d'entraver de façon substantielle les relations entre la Ville et les OBNL œuvrant sur son territoire et de mettre en péril l'accomplissement de leur mission ;

Considérant qu'il existe actuellement au Québec environ soixante mille (60 000) OBNL de toutes sortes ;

Considérant qu'à ce jour, dans le cadre de l'« étude sur l'assujettissement des OBNL » au PL-56 menée par Commissaire au lobbyisme du Québec, environ soixante (60) OBNL ont été entendus et près d'une centaine de documents ont été déposés ;

Considérant que ces OBNL ont signifié leur opposition au PL-56, notamment parce que ce dernier a pour effet d'alourdir considérablement la tâche des bénévoles, en imposant aux bénévoles, par exemple :

- À inscrire au Registre de lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait appel à un fonctionnaire, de vive voix ou par écrit, pour diverses demandes ;
- À consigner par écrit chacune des représentations ainsi faites ;
- À produire trimestriellement un bilan des activités de lobbyisme ;

Considérant que les OBNL sont soutenus et dirigés par des bénévoles et que les fonds recueillis doivent servir à la communauté et non être détournés vers une tâche administrative sans valeur ajoutée ;

Considérant que les relations d'entraide entre les OBNL et les municipalités doivent demeurer flexibles et agiles ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire signifier son opposition à l'assujettissement des OBNL à la *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le conseil municipal de la Ville de Pincourt dénonce et s'oppose à l'assujettissement des organismes à but non lucratif au projet de loi no 56 : *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*.

Que copie de cette résolution soit transmise au Commissaire au lobbyisme du Québec, au Ministre responsable des Affaires intergouvernementales et de la réforme des institutions démocratiques, au porte-parole de l'opposition responsable de la réforme des institutions démocratiques, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

2016-07-239

SUJET : COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : CHANGEMENT DU LIEU OÙ SIÈGE LA COUR

Considérant l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant que la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges (CMR) est située au 2555, rue Dutrisac, local 27 à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6 ;

Considérant que la cour municipale régionale (CMR) déménage le, ou vers le, 31 décembre 2016 au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5 ;

Considérant l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale doit être effectuée par résolution par chaque municipalité membre de l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt approuve le changement d'adresse du lieu où siège la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour le 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5, et ce, à compter du 31 décembre 2016.

Qu'une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges en vue de l'approbation du changement d'adresse du lieu où siège la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges par le ministre de la Justice du Québec.

2016-07-240

SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA TENUE D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 12 AOÛT 2017

Considérant les recommandations du comité organisateur et de la direction générale ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 4 juillet 2016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « *Les Productions C.R. Inc.* » pour la tenue d'un spectacle dans le cadre de la Journée des pompiers du 12 août 2017 pour une somme de 32 193 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un acompte d'une somme de 9 657,90 \$, toutes taxes incluses, soit versé à « *Les Productions C.R. Inc.* » lors de la signature du contrat.

Qu'un deuxième versement d'une somme de 6 438,60 \$, toutes taxes incluses, soit effectué en date du 10 janvier 2017.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2016-07-241

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-07-242

SUJET : DÉPENSES 2015 FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'une somme totale de 155 761,60 \$ du surplus réservé pour financer le projet suivant :

- Engagements 2013 : 10 483,00 \$
- Engagements 2014 : 145 278,60 \$

2016-07-243

SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 552,71 \$.

2016-07-244

SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES DIVERSES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées, soient par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 290,82 \$.

2016-07-245

SUJET : OUVERTURE DES MARGES DE CRÉDITS TEMPORAIRES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'ouverture, par la Trésorière, des marges de crédits temporaires suivantes :

R826	Mise à niveau usine	8 807 000 \$
R829	Jeux d'eau	325 000 \$
R839	Génératrice fixe Hôtel de Ville, SP-4 et SP-7	260 000 \$
R840	Construction trottoir et piste cyclable avenue Forest	225 000 \$
R842	Autopompe	400 000 \$
R850	Rachat et mise à jour flotte véhicules CGER	400 000 \$
R851	Travaux réfection avenue Forest	1 500 000 \$
R855	Aménagement trottoirs école Notre-Dame-de-Lorette	185 587 \$
R856	Construction nouveau bâtiment municipal	4 500 000 \$
R863	Travaux d'infrastructures sur les 23, 24 et 25 ^{es} avenues	3 500 000 \$

2016-07-246

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES, AVEC BENNE 4 SAISONS, HARNAIS POUR CHASSE-NEIGE ET CHASSE-NEIGE À ORIENTATION HYDRAULIQUE – APPEL D'OFFRES 2016-013

Considérant la résolution 2016-02-042 autorisant un appel d'offres public ;

Considérant l'appel d'offres 2016-013 lancé du 26 mai au 13 juin 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le délégué spécial à la direction générale ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission du plus bas soumissionnaire, l'entreprise Équipements Lourd Papineau inc., ne respecte pas les exigences du document d'appel d'offres et doit par conséquent être déclarée non conforme ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Globocam Montréal inc. » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes ayant soumissionnées	Résultats
Équipements Lourd Papineau inc.	218 452,14 \$
Globocam Montréal inc.	233 513,08 \$
Camion Excellence Peterbilt inc.	244 043,63 \$
Kenworth Montréal	264 292,17 \$

il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues, avec benne 4 saisons, harnais pour chasse-neige et chasse-neige à orientation hydraulique à la firme « Globocam Montréal inc. », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 233 513,08 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.300.40.085 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 46 702,62 \$ à compter de l'exercice financier 2017.

2016-07-247

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR TURBO DIESEL, 4 ROUES MOTRICES AVEC ATTELAGE 3 POINTS – APPEL D'OFFRES 2016-014

Considérant la résolution 2016-02-042 autorisant un appel d'offres public ;

Considérant l'appel d'offres 2016-014 lancé du 14 juin au 8 juillet 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le délégué spécial à la direction générale ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « J. René Lafond inc. » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes ayant soumissionnées	Résultats
J. René Lafond inc.	75 700,00 \$
Kubota Montréal	101 851,47 \$
Longus équipement inc.	104 561,00 \$

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un Tracteur turbo diesel, 4 roues motrices avec attelage 3 points – Appel d'offres 2016-014 à la firme « J. René Lafond inc. », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 75 700 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.300.40.086 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 15 140 \$ à compter de l'exercice financier 2017.

2016-07-248
AMENDÉE PAR
LA RÉOLUTION
2016-08-278

SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DE MANDATS POUR LA REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN SUITE À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS DANS LE PARC BELLEVUE

Considérant la résolution 2016-06-206 autorisant la démolition de bâtiments dans le parc Bellevue, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat octroyé à la firme « *Solutions Alternatives Environnement* » pour l'identification des arbres à conserver, suivant recherche de prix, pour une somme de 455,99 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner le contrat octroyé à la firme « *Entreprise Dany enr.* » pour l'abattage des arbres indésirables, le déchetage des branches et le ramassage du bois, suivant recherche de prix, pour une somme de 4 311,56 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner le mandat octroyé à la firme « *Excavation Michel de Bellefeuille* » pour le service d'une pelle mécanique, le retrait des souches, le chargement et le transport, le nivellement du terrain et l'enlèvement de la terre compactée de même que l'ajout de terre végétale et le nivellement, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 1 500 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat de matériaux pour l'ensemencement du terrain, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, pour une somme maximale de 5 000 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 02.752.10.531.

2016-07-249

SUJET :

OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES 23, 24 ET 25^{ES} AVENUES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection pour le projet de réfection des 23, 24 et 25^{ES} Avenues à la firme « *Groupe ABS* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 22 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

2016-07-250

SUJET :

OCTROI D'UN MANDAT POUR EFFECTUER DES RELEVÉS GÉODÉSQUES SUR LA 5^E AVENUE ENTRE LE CHEMIN DUHAMEL ET LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER, SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DUHAMEL ET DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer un mandat pour effectuer des relevés géodésiques sur la 5^e avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Cardinal-Léger, sur une partie du chemin Duhamel et dans le prolongement de la rue Bellevue à la firme « *Les Services EXP inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 12 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.418.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-07-251

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – INFRASTRUCTURES – JUILLET 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Pavages Théorêt* »

Pour le projet de la mise à niveau de la station de pompage numéro 3, la somme de 43 728,36 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 826 soit imputée au poste comptable 22.400.40.087.

B) Paiement à effectuer à « *Construction J.P. Roy inc.* »

Pour le projet de réfection de l'avenue Forest, la somme de 269 312,59 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 juin 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 851 soit imputée au poste comptable 22.300.10.656.

C) Paiement à effectuer à « *Les Pavages La Cité B.M.inc.* »

Pour le projet de construction d'un trottoir et d'une piste cyclable le long de l'avenue Forest, la somme de 4 120,07 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 (final), soit la libération de la retenue de 2,5 %.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 840 soit imputée au poste comptable 22.300.10.795.

D) Paiement à effectuer à MDA

Pour le projet d'un nouveau bâtiment municipal, la somme de 62 661,38 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 3 pour les travaux les services d'architectes.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 856 soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2016-07-252

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2016-06-220 – OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE BORDURE ET DE TROTTOIR AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LA 23^E, LA 24^E ET LA 25^E AVENUE ENTRE LE CHEMIN DUHAMEL ET LE BOULEVARD OLYMPIQUE – APPEL D'OFFRES 2016-007

Considérant l'appel d'offres 2016-007 lancé du 13 mai au 10 juin 2016 ;

Considérant les prix unitaires soumis par Construction G-Nesis INC. ;

Considérant l'acceptation de l'entrepreneur ;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la 23^e Avenue est appelée à jouer un rôle de voie collectrice en raison des changements apportés par le réaménagement du chemin Duhamel et leur mise en place en juillet 2016 ;

Considérant que la modification constitue un accessoire au présent contrat ;

Considérant le règlement d'emprunt de 3 500 000 \$, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ajouter au contrat, les travaux de réfection de la section de la 23^e avenue contenue entre le boulevard Olympique et le boulevard Cardinal-Léger selon les prix unitaires soumis par Construction G-Nesis INC. au soutien de l'appel d'offres 2016-007.

Que cette dépense financée par le Règlement 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

2016-07-253

SUJET : ACHAT D'UN RÉSERVOIR À COLASSE

Considérant la désuétude du réservoir actuel et les coûts de réparation, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à faire l'acquisition d'un réservoir à colasse, auprès d'un fournisseur approuvé, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 16 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.300.40.035 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 3 200 \$ à compter de l'exercice financier 2017.

2016-07-254

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2016-2017 – APPEL D'OFFRES REGROUPE CS-20162017 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant la résolution 2013-04-108 donnant un mandat de cinq (5) ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées ;

Considérant l'appel d'offres public CS-20162017 lancé par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2016-2017 et suivant l'analyse des soumissions reçues par cette dernière, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2016-2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Technologie de dégivrage Cargill* » pour la somme de 106 779,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.330.00.622.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2016-07-255 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à aller en appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis de la réfection du chemin Duhamel.
- 2016-07-256 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE FORMATION « PROGRAMME POMPIER II » (ENTÉRINER)
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner la signature par le directeur adjoint du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Stéphane Séguin, du contrat de formation « *Programme pompier II* » auprès de la firme « *ÉducExpert Inc.* » pour une somme 18 052,22 \$ toutes taxes incluses
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.499 comme suit : Cinquante pour cent (50 %) payables à même le budget 2016 et cinquante pour cent (50 %) payables au premier trimestre 2017 à même le budget 2017.
- 2016-07-257 SUJET : NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE – PROJET « ONYX » (LOT 5 789 431)
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De nommer « rue du Marais » la rue projetée (lot 5 789 431) dans le projet « *Onyx* ».
- 2016-07-258 SUJET : APPROBATION DU PROJET W16098322 DE BELL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet W16098322 de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2016-07-259 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2016
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission générale élargie :

- 6 juin 2016

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire :

- 20 juin 2016

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs :

- 27 juin 2016

Commission d'administration et de finances :

- 27 juin 2016

2016-07-260

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 727 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le Règlement 727 – Règlement concernant les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux pour y inclure notamment les nouvelles dispositions législatives du *Projet de loi n° 83, 2016, c. 17*, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-07-261

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 784 - RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement amendant le Règlement 784 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé, pour y inclure notamment les nouvelles dispositions législatives du *Projet de loi n° 83, 2016, c. 17*, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-07-262

SUJET : REPORT DE L'ÉCHÉANCE POUR RÉPONDRE AUX DEMANDES DE RÉVISION AUX RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reporter au 1^{er} novembre 2016 l'échéance pour répondre aux demandes de révision aux rôles d'évaluation foncière selon la liste déposée.

2016-07-263

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER AU PROJET DE RÈGLEMENT 864 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX, DE L'AQUEDUC ET DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA 5^E AVENUE ET UN EMPRUNT DE 900 000 \$ À CETTE FIN



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 864, d'adopter le Règlement numéro 864 – Règlement décrétant des travaux de réfection des égouts sanitaires et pluviaux, de l'aqueduc et de la chaussée sur une partie de la 5^e Avenue et un emprunt de 900 000 \$ à cette fin.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 864 ait lieu le 1^{er} août 2016, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2016-07-264

SUJET : ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DU COMITÉ MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les départs à la retraite et la réorganisation de l'organisation municipale de janvier 2016 ;

Considérant l'approbation des recommandations de la direction générale en Commission générale élargie le 6 juin 2016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouvel organigramme du Comité municipal de la sécurité civile de la Ville de Pincourt.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 12.

2016-07-265

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 12 de lever la Séance ordinaire du 12 juillet 2016.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^{re} ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 août 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2016-08-266

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2016 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2016 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2016-08-267

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016.

2016-08-268

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-08)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2016-08-269 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
JUILLET 2016
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2016-08-270 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION -
ABRIBUS
- Considérant la recommandation de la Commission générale élargie, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'abribus.
- 2016-08-271 SUJET : ENTENTE SUR LA FOURNITURE DE SERVICES BANCAIRES
- Considérant l'appel d'intention effectué auprès des différentes institutions financières du 3 au 22 juin 2016 ;
- Considérant que l'analyse effectuée des trois propositions reçues démontre qu'une des propositions permet de plus grandes économies à la Ville de Pincourt ;
- Considérant la recommandation de la Direction générale, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De confier la fourniture de services bancaires à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour une période de trois (3) ans.
- D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, et la directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, madame Nathalie Boisvert, à signer l'entente à intervenir entre les parties.
- 2016-08-272 SUJET : MUTUELLE DE PRÉVENTION - RÉSILIATION DE CONTRAT AVEC
LE GROUPE CONSEIL NOVO SST
- Considérant que la Ville souhaite mettre fin à son contrat avec le groupe conseil Novo SST relativement à sa mutuelle de prévention ;
- Considérant la recommandation de la Direction générale, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De résilier le contrat avec le groupe conseil Novo SST.

2016-08-273

SUJET : MUTUELLE DE PRÉVENTION - SIGNATURE D'UNE ENTENTE
AVEC MORNEAU SHEPELL

Considérant que la firme Morneau Shepell offre une plus grande
gamme de services que le fournisseur précédent à un coût moindre ;

Considérant la recommandation de la Direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à signer la nouvelle entente avec
Morneau Shepell relativement à sa mutuelle de prévention.

2016-08-274

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de
l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de
compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses
payées du mois de juillet 2016 conformément à l'article 6 paragraphe
c) du Règlement numéro 838.

2016-08-275

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES
IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes
imposées n'ont pas été payées au 4 août 2016 en tout ou en partie.

2016-08-276

SUJET : PAIEMENT PARTIEL EN VERTU DE L'ENTENTE AVEC LES
PROMOTEURS – PROJET DOMICILIAIRE ONYX

Considérant l'entente conclue avec les promoteurs dans le cadre du
projet Onyx, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement d'une somme de
45 000 \$ relativement à l'entente concernant la construction de
services municipaux du projet d'habitations unifamiliales Onyx.

Que ce paiement soit effectué à même le surplus non réservé et soit
imputé au poste comptable 22.300.10.643.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2016-08-277

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 – APPEL D'OFFRES 2016-011

Considérant la résolution 2016-02-042 autorisant un appel d'offres public ;

Considérant l'appel d'offres 2016-011 lancé du 8 juillet au 5 août 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le délégué spécial à la direction générale ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Les Entreprises Canbec Construction inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Les firmes ayant soumissionné	Résultats
Les Entreprises Canbec Construction inc.	599 332,62 \$
Pavages D'Amour inc.	1 321 532,07 \$
Landcare Indépendant inc.	1 379 701,02 \$

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le déneigement des voies, pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, auprès de la firme « *Les Entreprises Canbec Construction inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 599 332,62 \$, toutes taxes incluses comme suit :

pour 2016-2017 199 777,54 \$, taxes incluses
pour 2017-2018 199 777,54 \$, taxes incluses
pour 2018-2019 199 777,54 \$, taxes incluses

avec possibilité de deux années de prolongation renouvelables une année à la fois avec une majoration selon l'I.P.C. région de Montréal, applicable à la date de renouvellement du contrat.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.330.00.521.

2016-08-278

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-07-248 – DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDATS POUR LA REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN SUITE À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS DANS LE PARC BELLEVUE

Considérant la résolution 2016-07-248 autorisant diverse dépense, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2016-07-248 – Dépenses financées par le surplus non réservé – Octroi de mandats pour la remise en état du terrain suite à la démolition des bâtiments dans le parc Bellevue en remplaçant le troisième paragraphe :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner le mandat octroyé à la firme « Excavation Michel de Bellefeuille » pour le service d'une pelle mécanique, le retrait des souches, le chargement et le transport, le nivellement du terrain et l'enlèvement de la terre compactée de même que l'ajout de terre végétale et le nivellement, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 1 500 \$, toutes taxes incluses.

par le paragraphe suivant :

D'entériner le mandat octroyé à la firme « Excavation Michel de Bellefeuille » pour le service d'une pelle mécanique, le retrait des souches, le chargement et le transport, le nivellement du terrain et l'enlèvement de la terre compactée de même que l'ajout de terre végétale et le nivellement, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 18 027,51 \$, toutes taxes incluses.

2016-08-279

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – INFRASTRUCTURES – AOÛT 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « Pavages Théorêt »

Pour le projet de la mise à niveau de la station de pompage numéro 3, la somme de 47 279,29 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6, soit la libération de la retenue de 5 %.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 826 soit imputée au poste comptable 22.400.40.087.

B) Paiement à effectuer à « Construction J.P. Roy inc. »

Pour le projet de réfection de l'avenue Forest, la somme de 461 779,11 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 28 juillet 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 851 soit imputée au poste comptable 22.300.10.656.

2016-08-280

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX, DE L'AQUEDUC ET DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA 5^E AVENUE ENTRE LE CHEMIN DUHAMEL ET LA RUE BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à aller en appel d'offres public pour les travaux de réfection des égouts sanitaires et pluviaux, de l'aqueduc et de la chaussée sur une partie de la 5^e Avenue entre le chemin Duhamel et la rue Bellevue.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-08-281

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FPC-VOLET 2 - INFRASTRUCTURES COLLECTIVES » POUR LA RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE ET LA RÉFECTION DU BASSIN

Considérant le programme « FPC-Volet 2 – Infrastructures collectives » ;

Considérant l'état actuel du chalet de la piscine du parc Olympique et du bassin ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique et la réfection du bassin au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « FPC-Volet 2 – Infrastructures collectives ».

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2016-08-282

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FPC-VOLET 1.1 - RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT » POUR LA RÉFECTION DE LA 5^E AVENUE DU CHEMIN DUHAMEL AU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

Considérant le programme « FPC-Volet 1.1 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout » ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de réfection de la 5^e Avenue du chemin Duhamel au boulevard Cardinal-Léger au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « FPC-Volet 1.1 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ».

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-08-283

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « *PRIMEAU-VOLET 1 - ÉTUDES PRÉLIMINAIRES, PLANS ET DEVIS ET APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS* » POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL

Considérant le programme « *PRIMEAU-Volet 1 – Études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels* » ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de réfection du chemin Duhamel au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *PRIMEAU-Volet 1 – Études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels* ».

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2016-08-284

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « *PRIMEAU-VOLET 2 – RÉALISATION DE TRAVAUX* » POUR LA RÉFECTION DE LA 5^E AVENUE ENTRE LE CHEMIN DUHAMEL ET LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

Considérant le programme « *PRIMEAU-Volet 2 – Réalisation de travaux* » ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de réfection de la 5^e Avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Cardinal-Léger au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *PRIMEAU-Volet 2 – Réalisations de travaux* ».

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-08-285

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ 2014-2018) » POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL

Considérant le programme « *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ 2014-2018)* » ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de réfection du chemin Duhamel au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ 2014-2018)* ».

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2016-08-286

SUJET : PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PROJET RESTAURANT BENNY ET CO – LOT PROJETÉ 5 957 753

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par la firme BC2 pour un projet de construction sur le lot projeté 5 957 753 en suggérant que des efforts significatifs soient faits pour les aménagements paysagers ainsi qu'en ce qui concerne la conservation des arbres présents sur le lot conformément à la réglementation en vigueur.

2016-08-287

SUJET : APPROBATION DU PROJET V01-B25-16-036864 DE BELL ET DU PROJET 1551757 ING-152660 DE VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet V01-B25-16-036864 de Bell et du projet 1551757 ING-152660 de Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

2016-08-288

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUILLET 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 4 juillet 2016
- 25 juillet 2016

Comité consultatif d'urbanisme :

- 25 juillet 2016

2016-08-289

SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-17 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-17 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le projet de Règlement numéro 780-17 – Règlement modifiant le règlement numéro 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé.

2016-08-290

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE DOSSIER 760-17-003763-144 AINSI QUE D'UNE SERVITUDE À INTERVENIR

Considérant l'entente entre toutes les parties, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal ainsi que le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer la convention dans le dossier 760-17-003763-144 ainsi que la servitude à intervenir auprès du notaire mandaté à cette fin.

2016-08-291

SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 864 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX, DE L'AQUEDUC ET DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA 5^E AVENUE ET UN EMPRUNT DE 900 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 864 – Règlement décrétant des travaux de réfection des égouts sanitaires et pluviaux, de l'aqueduc et de la chaussée sur une partie de la 5^e Avenue et un emprunt de 900 000 \$ à cette fin.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-08-292 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 781 –
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 781 – Règlement de construction, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-08-293 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 819 – CODE
DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 819 – Code de déontologie et d'éthique des élus, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-08-294 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – CODE
DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 828 – Code de déontologie et d'éthique des employés, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.


PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 53 et s'est terminée à 20 h 12.

2016-08-295 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 13 de lever la Séance ordinaire du 9 août 2016.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 septembre 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

Absence motivée : Monsieur le conseiller Jim Miron

2016-09-296

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2016 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 30 et s'est terminée à 19 h 37.

2016-09-297

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016.

2016-09-298

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général et au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général et le directeur général adjoint, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-09)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-09-299

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'AOÛT 2016

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-09-300

SUJET : PARTICIPATION DE LA VILLE DE PINCOURT AU PROGRAMME DE
CERTIFICATION « VÉLOSYPATHIQUE » DE VÉLO-QUÉBEC

Considérant que la certification « *Vélosympathique* » peut être une valeur ajoutée pour une ville, au même titre que les certifications Municipalité amie des enfants, Municipalité amis des aînés et Les Fleurons du Québec ;

Considérant que la Ville désire encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers ;

Considérant que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif ;

Considérant qu'une ville reconnue pour son réseau cyclable apporte une contribution indéniable du point de vue économique et touristique ;

Considérant les nombreux investissements que la Ville de Pincourt a faits récemment afin d'améliorer le réseau cyclable ;

Considérant que ce programme de certification « *Collectivité vélosympathique* » permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer ;

Considérant que Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au « *Mouvement Vélosympathique* », il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à entreprendre le processus de certification pour les collectivités du « *Mouvement vélosympathique* ».

2016-09-301

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-09-302

SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2015.

2016-09-303

SUJET : ANNULLATION DES SOLDES DE RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les soldes de réserves affectées aux divers projets ci-après énumérés :

ENGAGEMENTS ANNÉE 2009		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
9CM001475	Services d'ingénieur – Branchements croisés (solde)	7 727,97 \$
9CM000920	Services professionnels – Branchements croisés (solde)	1 962,75 \$
9CM002029	Gestion et développement d'un plan de classification (solde)	36,56 \$
9CM000797	Modification de règlements de zonage (solde)	792,89 \$
TOTAL		10 520,17 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2010		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
0CM000514	Frais de notaire – Subdivision	669,63 \$
0CM001051	Autorisation MDDEP – Domaine de la Forêt (solde)	5 903,74 \$
0CM002423	Services professionnels – Urbanisme (solde)	2 646,98 \$
0CM002430	Formations diverses	5 446,25 \$
2011-02-039	Borne incendie sur le lot 3 585 139	25 000,00 \$
TOTAL		39 666,60 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2011		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
1CM001038	Évaluation environnementale phase 1 – Pointe-aux-Renards	2 584,41 \$
1CM002305	Réaménagement surface patinoire – Parc Taillon (solde)	39,59 \$
1CM002306	Entretien maison 233, chemin Duhamel (solde)	444,77 \$
1CM002309	Frais juridique – Ressources humaines	21 995,00 \$
TOTAL		25 063,77 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ENGAGEMENTS ANNÉE 2012		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
2CM002395	Marquage de la chaussée	4 782,56 \$
2CM002396	Signalisation routière	7 652,09 \$
2CM002397	Location équipements « Réseau d'aqueduc »	956,51 \$
2CM002496	Développement du site – Parc Bellevue	2 144,51 \$
TOTAL		15 535,67 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2013		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
3CM000650	Conservation – Milieux naturels (solde)	43,69 \$
3CM001076	Remplacement clapet à haut risque des puits humides	2 043,11 \$
3CM001139	Services professionnels – Jeux d'eau – Parc Olympique (solde)	1 099,78 \$
3CM001168	Distribution feuillet – Ramassage des résidus verts	207,69 \$
3CM001322	Trouble ligne téléphonique	135,86 \$
3CM001538	Réhabilitation de la capacité hydraulique (solde)	5 822,41 \$
3CM001906	Réparation de freins – Remorque	2 074,22 \$
3CM002485	Poussière de brique (solde)	7 216,24 \$
3CM002551	Rotoculteur et tondeuse (solde)	241,04 \$
3CM002609	Luminaires de rues	6 314,22 \$
3CM002611	Pièces électriques – Éclairage de rues	1 804,06 \$
3CM002619	B.I. Sentinel et pièces (solde)	2 940,19 \$
3CM002646	Service d'assistance technique (solde)	1 037,11 \$
TOTAL		30 979,62 \$

DIVERSES RÉSERVES		SOLDE DE RÉSERVE
Honoraires professionnels et juridiques		400 000,00 \$
Régie des équipements en loisirs		62 000,00 \$
Services professionnels – Mise à niveau – Usine d'épuration		72 580,79 \$
Électrodéshydratateur – Réaménagement – Usine d'épuration		3 326,44 \$
TOTAL		537 907,23 \$

2016-09-304

SUJET :

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 200 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2017.



No de résolution
ou annotation

2016-09-305

SUJET :

VILLE DE PINCOURT

AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDUS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) » POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE FOREST

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de réfection de l'avenue Forest au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* » ;

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

2016-09-306

VILLE DE PINCOURT

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « *FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)* » POUR LA RÉFECTION DES 23^E, 24^E ET 25^E AVENUES

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenues au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* » ;

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

2016-09-307

VILLE DE PINCOURT

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDUS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) » POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 5^E AVENUE

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de réfection d'une partie de la 5^e Avenue au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) » ;

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

2016-09-308

VILLE DE PINCOURT

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FOND^S POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) » POUR LE REMPLACEMENT DE L'AUTOMATE PRINCIPAL À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de remplacement de l'automate principal à l'usine de traitement des eaux usées au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) » ;

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

2016-09-309

VILLE DE PINCOURT

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) » POUR LA CONVERSION AU GAZ NATUREL DES UNITÉS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de conversion au gaz naturel des unités de chauffage, ventilation et climatisation de l'usine de traitement des eaux usées au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* » ;

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

2016-09-310

VILLE DE PINCOURT

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDUS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) » POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE, D'UN DISJONCTEUR PRINCIPAL ET D'UN INTERRUPTEUR DE TRANSFERT À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU ;

D'autoriser la directrice des Infrastructures à présenter le projet d'achat et l'installation d'une génératrice, d'un disjoncteur principal et d'un interrupteur de transfert à l'usine de traitement des eaux usées au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* » ;

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

2016-09-311

VILLE DE PINCOURT

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDUS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) » POUR LA RÉFECTION DE LA RUE NORTHCOTE

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter le projet de réfection de la rue Northcote au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) » ;

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-09-312

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-02-043 - DÉPENSE
FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – MANDAT POUR
L'INVENTAIRE DES FRÊNES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution 2016-02-403 – Dépense financée par le fonds
d'administration – Mandat pour l'inventaire des frênes en changeant :

*« pour une somme ne dépassant pas 20 000 \$ toutes
taxes incluses »*

par :

*« pour une somme de 23 886,06 \$ toutes taxes
incluses ».*

2016-09-313

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – INFRASTRUCTURES – SEPTEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Construction J.P. Roy inc.* »

Pour le projet de réfection de l'avenue Forest, la somme de
223 434,66 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte
progressif n° 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 1^{er} septembre 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 851 soit imputée
au poste comptable 22.300.10.656.

B) Paiement à effectuer à « *Construction G-Nesis inc.* »

Pour le projet de réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenues, la somme de
632 050,75 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte
progressif n° 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 2 septembre 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 863 soit imputée
au poste comptable 22.300.10.863.

C) Paiement à effectuer à « *MDA inc.* »

Pour le projet d'un nouveau bâtiment municipal, la somme de
15 187,05 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif
n° 4 pour les travaux de services d'architectes.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 856 soit
imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2016-09-314

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA
CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DE RUE AU DEL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des
infrastructures à aller en appel d'offres public pour la conversion de
l'éclairage de rue au DEL.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-09-315

SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE RAMASSAGE, LE
TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET RÉSIDUS
VERTS

Considérant la résolution numéro 2013-12-378 par laquelle le conseil municipal a octroyé un contrat aux Services Matrec inc. pour le ramassage, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion ;

Considérant que ledit contrat prend fin le 31 décembre 2016 ;

Considérant l'article 6 du chapitre B « Instructions aux soumissionnaires » stipulant que pour les années 2017 et 2018, sur demande écrite, 90 jours avant le début de l'année, la Ville devra aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'une de ses options de renouvellement ;

Considérant que chacune des villes partie à ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt informe les Services Matrec inc. qu'elle entend se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour l'année 2017, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres 2013-12 PUB et aux prix unitaires figurant au bordereau 8.5 « Regroupement des 4 municipalités » de leur soumission datée du 18 novembre 2013.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02.420.00.491, 02.420.00.490 et 02.420.00.496.

Que la présente résolution soit transmise à chacune des villes partie au regroupement ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2016-09-316

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS ET
DE BORDURES À DIVERS ENDROITS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer un mandat pour effectuer la réfection de trottoirs et de bordures à divers endroits auprès d'un fournisseur reconnu, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.521.

2016-09-317

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉPARATION DE LA BOÎTE DU
CAMION 10 ROUES PETERBILT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer un mandat pour la réparation de la boîte du camion 10 roues Peterbilt auprès de la firme « *Équipements Twin inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.540.

2016-09-318

SUJET : ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LA LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SANS OPÉRATEUR

Considérant que la Ville a récupéré la fondation granulaire de l'avenue Forest pour ses besoins ;

Considérant le projet d'aménagement d'une glissade au parc Taillon, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la location d'une pelle hydraulique sans opérateur auprès de la firme « *Les Pavages D'Amour inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 851 soit imputée au poste comptable 22.300.10.656.

2016-09-319

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA # 2 AU CONTRAT DE LOCATION ET AU PROTOCOLE D'ENTENTE

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe *LEC Inc.* (Aréna Cité des jeunes) et *HMIP* et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 et la signature de l'addenda # 1 autorisée par la résolution 2015-11-373 ;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre *HMIP* et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 et la signature de l'addenda # 1 autorisée par la résolution 2015-12-409, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'addenda # 2 au contrat de location intervenue entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes), l'Association de hockey mineur Île-Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'addenda # 2 au protocole d'entente intervenue entre l'Association de hockey mineur Île-Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-09-320

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LES MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2016

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 2 001,46 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois d'août 2016 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 13 833,64 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de septembre 2016 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2016-09-321

SUJET : OCTROI DU CONTRAT DE LA MAISON THÉMATIQUE D'HALLOWEEN

Considérant que la Ville de Pincourt organise chaque année une maison thématique d'Halloween à l'Omni-Centre, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les Loisirs et Services communautaires à octroyer le contrat d'animation et d'aménagement des salles, à la suite d'une recherche de prix, à la firme ayant présenté la proposition la plus intéressante, et ce pour un montant maximal de 9 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense d'opération soit imputée au poste 02.790.00.510.

2016-09-322

SUJET : APPROBATION DU PROJET NG-235012 // 7000460 DE VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet NG-235012 // 7000460 de Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-09-323

SUJET : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT RELATIVEMENT AUX LOTS 5 164 884, 5 164 885, 5 164 886, 5 164 887 ET 5 164 888 – POINTE-AUX-RENARDS

Considérant que, dans le cadre du projet domiciliaire de la Pointe-aux-Renards, la ville prévoit installer des branchements de services pour les lots suivants : 5 164 884, 5 164 885, 5 164 886, 5 164 887 et 5 164 888 ;

Considérant que les inventaires fauniques et floristiques, ainsi que les caractérisations environnementales de sites préparés par la ville ne couvrent pas les lots précités, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage, à n'accorder aucun permis de construction pour les lots 5 164 884, 5 165 885, 5 164 886, 5 164 887 et 5 164 888 tant qu'elle n'a pas obtenu du propriétaire desdits lots les confirmations suivantes :

- 1) Qu'il n'y ait aucun milieu humide dans l'emprise des lots ou, dans le cas contraire, que le propriétaire ait obtenu un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lui permettant de développer le site ;
- 2) Qu'il n'y ait pas de sol contaminé sur le site ou, dans le cas contraire, que ce dernier soit compatible avec l'usage du terrain proposé et/ou qu'une réhabilitation du site ait été effectuée.

2016-09-324

SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES JURIDIQUES (NOTAIRE)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 7 945,32 \$, toutes taxes incluses, à la firme Dunton Rainville SENCRL pour les services de notariat dans le cadre du projet Pointe-aux-Renards.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.140.00.412 et financée par le fonds MDDEFP réservé.

2016-09-325

SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 18 NOVEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2016 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrrages de taxes foncières pour les années 2014 et 2015 et de droits sur les mutations pour les années 2014 et 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2014 et 2015 et de droits sur les mutations immobilières de 2014 et 2015 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 18 novembre 2016, à 11 heures.**

2016-09-326

SUJET : NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 18 NOVEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Josianne Élie, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 18 novembre 2016, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

2016-09-327

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 819-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 819 – RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS, TEL QU'AMENDÉ

Considérant la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (projet de loi 83), sanctionnée le 10 juin dernier, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 819-02 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 819-02 – *Règlement concernant le code de déontologie et d'éthique des élus*, tel qu'amendé.

2016-09-328

SUJET : ENTÉRINER L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS CIT – 00021A ET CIT – 00022A DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT)

Considérant l'abolition des conseils intermunicipaux de transport et de l'Agence métropolitaine de transport ;

Considérant que ces entités seront remplacées par de nouvelles structures administratives, soit l'Autorité régionale de transport (ART) et le Réseau de transport métropolitain (RTM) en 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire de retourner les argents actuellement accumulés dans deux (2) réserves financières créées par le Conseil intermunicipal de la Presqu'Île (CIT) aux municipalités membres, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'adoption des règlements CIT – 00021A et CIT – 00022A du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île (CIT).

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2016-09-329 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
- Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un nouveau règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2016-09-330 AVIS DE MOTION – TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2017
- Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2017 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2016-09-331 AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2017
- Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et du ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2017 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2016-09-332 AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2017
- Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2017 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2016-09-333 AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2017 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT
- Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2017 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2016-09-334 AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS-FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2017 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.
- Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2017 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-09-335

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, D'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET DE SES DÉPENDANCES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DUHAMEL ET UN EMPRUNT SUFFISANT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel et un emprunt suffisant pour en défrayer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-09-336

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de numéro 509, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 15 et s'est terminée à 21 h 02.

2016-09-337

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 02, de lever la Séance ordinaire du 13 septembre 2016.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 11 octobre 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

2016-10-338

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2016 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2016 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 30 et s'est terminée à 19 h 39.

2016-10-339

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2016, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2016.

2016-10-340

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-10)

2016-10-341

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-10-342

SUJET : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur le conseiller Alexandre Wolford soit nommé pour siéger au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt à la Commission de l'aménagement et des transports de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

2016-10-343

SUJET : PROCESSUS DE NOMINATION POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RÉSEAU)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RÉSEAU) ;

CONSIDÉRANT le consensus métropolitain qui prévoit quatre (4) sièges pour des représentants élus de la Couronne Sud ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux (2) secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants ;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage autour des candidatures de mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie pour le secteur est de la Couronne Sud ;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage autour des candidatures de messieurs Donat Serres et Claude Haineault pour le secteur ouest de la Couronne Sud ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi*, les municipalités locales des Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures en adoptant une résolution par leur conseil respectif, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RÉSEAU) :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la ville de Sainte-Julie ;
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Belœil ;
- Monsieur Donat Serres, maire de la ville de La Prairie ;
- Monsieur Claude Haineault, maire de la ville de Beauharnois.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Paul Côté, président du Comité de transition – Mise en œuvre du Projet de Loi 76, ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2016-10-344

SUJET :

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS PERMANENTS (1LW65)

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier venait à terme le 30 septembre 2016 ;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec SSQ Groupe financier venait à terme le 30 septembre 2016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

2016-10-345

SUJET :

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-10-346

SUJET :

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du deuxième rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2016.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-10-347

SUJET : DÉPENSES 2016 FINANÇÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'une somme total 90 453,17 \$ du surplus réservé pour financer le projet suivant pour la période de janvier à août 2016 :

- Engagements 2015 : 78 142,35 \$
- Engagements 2014 : 12 310,82 \$

2016-10-348

SUJET : AMENDEMENT DE LA POLITIQUE POL-ADM-TRE-2000-02-02 CONCERNANT LA CAPITALISATION ET L'AMORTISSEMENT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la politique POL-ADM-TRE-2000-02-02 concernant la capitalisation et l'amortissement et d'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, ladite politique.

Que cette politique amendée entre en vigueur immédiatement et remplace toutes versions antérieures.

2016-10-349

AMENDÉE PAR
LA RÉOLUTION
2016-11-387

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Construction G-Nesis inc.* »

Pour le projet de réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenues, la somme de 943 658,92 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

B) Paiement à effectuer à « *Construction J.P. Roy inc.* »

Pour le projet de réfection de l'avenue Forest, la somme de 42 932,11 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 1^{er} octobre 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 851 soit imputée au poste comptable 22.300.10.656.

C) Paiement à effectuer à « *Uniroc Construction inc.* »

Pour le projet d'aménagement de trottoirs au pourtour des écoles, la somme de 4 889,10 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 et la libération de 5 %.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 826 soit imputée au poste comptable 22.400.40.087.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-10-350
AMENDÉE PAR LA
RÉSOLUTION
2016-11-386

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
ENTRETIEN ET RÉPARATION DE LA CHENILLE À TROTTOIR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer un mandat pour l'entretien et la réparation de la chenille à trottoir auprès d'un fournisseur reconnu, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 8 500 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.340.

2016-10-351

SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE
PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2016-017 – SERVICES
PROFESSIONNELS – CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération, pour l'appel d'offres 2016-017 – Services professionnels – Chemin Duhamel, suivant :

- Critère 1 : Présentation générale (5 points)
- Critère 2 : Expérience de la firme (15 points)
- Critère 3 : Compréhension du mandat, méthodologie et échéanciers (20 points)
- Critère 4 : Expérience et compétence du chargé de projet conception (20 points)
- Critère 5 : Expérience et compétence du chargé de projet réalisation (20 points)

2016-10-352

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC
L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2016

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 15 481,90 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois d'octobre 2016 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2016-10-353

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – SÉCURISATION DU SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser, suivant une recherche de prix, une dépense de 6 683,44 \$, toutes taxes incluses, auprès de « 8565163 Canada inc. » pour l'achat de l'équipement nécessaire à la sécurisation du système de téléphonie IP.

D'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$, toutes taxes incluses, pour la programmation desdits équipements auprès de « LOB inc. », fournisseur reconnu.

Que ces dépenses, financées par le surplus réservé, soient imputées au poste comptable 22.100.40.025.

2016-10-354

SUJET : HOMMAGE À MADAME MONIQUE ROUSSEAU – DÉPART À LA RETRAITE

Considérant que madame Monique Rousseau a été à l'emploi de la Ville de Pincourt pendant 32 ans à titre de brigadière scolaire ;

Considérant son dévouement et sa loyauté à l'organisation municipale de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier madame Monique Rousseau pour son excellent travail tout au long de ces années ;

De lui souhaiter le meilleur pour sa retraite.

2016-10-355

SUJET : FÉLICITATIONS À MADAME JULIE BÉLANGER ET À MONSIEUR JONATHAN SYMS

Considérant l'intervention effectuée par madame Julie Bélanger et monsieur Jonathan Syms auprès d'une personne en arrêt cardio-respiratoire ;

Considérant que par cette intervention la personne a eu la vie sauve ;

Considérant que madame Bélanger et monsieur Syms ont reçu du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre le « Cœur de la survie », il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'offrir officiellement à madame Julie Bélanger et à monsieur Jonathan Syms les félicitations du conseil municipal de la Ville de Pincourt pour leur intervention ainsi que pour le « *Cœur de la survie* » qui leur a été remis par le *Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre*.

2016-10-356

SUJET :

SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DES ÉVÈNEMENTS DE LA JOURNÉE DES POMPIERS 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature, par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, auprès de la firme « *Stageline* » d'un contrat de location d'une scène pour les événements entourant la Journée des pompiers 2017 pour une somme de 14 941 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un acompte de 50 % de la facture totale, soit d'une somme de 7 470,50 \$, soit versé à « *Stageline* ».

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2016-10-357

SUJET :

PAIEMENTS MENSUELS – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *BC2 Groupe Conseil Inc.* »

Pour le projet de Promenade riveraine, la somme de 4 041,37 \$, toutes taxes incluses, représentant des travaux hors mandat pour la préparation et l'animation d'une assemblée publique et le compte rendu dans le dossier de requalification du chemin Duhamel.

Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22.300.10.672.

2016-10-358

SUJET :

ENTÉRINER LE MANDAT À LA FIRME « WSP CANADA INC » – PROJET POINTE-AUX-RENARDS – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II ET MISE À JOUR DE LA PHASE I, PORTION SUD DU CHEMIN DE LA POINTE-AUX-RENARDS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du mandat à la firme « *WSP Canada Inc.* » pour l'évaluation environnementale de site phase II des terrains de la zone de permission touchés par la phase I des travaux d'aqueduc et d'égout et la mise à jour de la phase I de la portion sud du chemin de la Pointe-aux-Renards, pour une somme de 24 824,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411 et financée par le fonds MDDEFP réservé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-10-359

SUJET : ENTÉRINER LE MANDAT À LA FIRME « *SOLUTION ALTERNATIVE ENVIRONNEMENT INC.* » POUR L'INVENTAIRE DES FRÊNES SUR LE DOMAINE PRIVÉ – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat octroyé par le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Richard Dubois, à la firme « *Solutions alternatives environnement inc.* », suivant recherche de prix, pour faire effectuer l'inventaire des frênes sur le domaine privé sur le territoire de la Ville de Pincourt pour une somme de 6 281,57 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411.

2016-10-360

SUJET : APPROBATION DU PROJET H49577 DE BELL ET DU PROJET ING-246881 DE VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet H49577 de Bell et du projet ING-246881 de Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2016-10-361

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 12 septembre 2016

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire :

- 19 septembre 2016

Commission de sécurité publique :

- 19 septembre 2016

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs :

- 26 septembre 2016

Commission d'administration et de finances :

- 27 septembre 2016



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2016-10-362 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 780-17 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-17 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-17 – Règlement modifiant le règlement numéro 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé.
- 2016-10-363 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 509-09 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 509 – AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 509-09 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 509-09 – Règlement modifiant le règlement numéro 509 – Augmentation du fonds de roulement.
- 2016-10-364 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE (PROJET ONYX)
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la servitude d'utilité publique proposée par Hydro-Québec auprès du notaire mandaté à cette fin, dans le cadre de la réalisation du projet Onyx.
- 2016-10-365 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 720 929 – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT ET DE LA MARGE LATÉRALE GAUCHE SUR LE LOT 1 720 929 SITUÉ SUR LA 24^E AVENUE
- Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 720 929 ;
- Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 720 929 afin de réduire la marge avant et la marge latérale gauche sur le lot 1 720 929 situé sur la 24^e Avenue.
- 2016-10-366 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 720 996 – 73, 24^E AVENUE - AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME ENTRÉE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRAIN



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 720 996 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 720 996 – 73, 24^e Avenue, afin d'autoriser l'aménagement d'une deuxième entrée de stationnement sur le terrain.

2016-10-367

SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES JURIDIQUES : COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger le contrat à « *Aumais Chartrand Avocats Inc.* », pour les services juridiques à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges selon le taux horaire de 165 \$ spécifié à l'appel d'offres 2014-01.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.120.00.412.

2016-10-368

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA 5^E AVENUE ENTRE LE CHEMIN DUHAMEL ET LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER AINSI QUE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE BELLEVUE ENTRE LA 5^E ET LA 6^E AVENUE – APPEL D'OFFRES 2016-015

Considérant l'appel d'offres 2016-015 lancé du 20 septembre au 11 octobre 2016 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Les pavages Théorêt* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des travaux publics et des infrastructures ;

Firmes ayant soumissionnées	Résultats
Les pavages Théorêt	394 904,55 \$
Excavation Gérald Théorêt inc.	414 946,54 \$
Michel de Bellefeuille Excavation inc.	458 792,86 \$
Les constructions et pavages Jeskar inc.	461 431,90 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	489 912,79 \$
Pavages D'Amour inc.	495 671,02 \$
Constructions G-Nesis inc.	498 229,50 \$
9174-5984 Québec inc. (Lesage)	506 935,02 \$
Roxboro Excavation	526 943,54 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	546 831,50 \$
Construction J.P. Roy inc.	550 821,43 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	616 724,77 \$
Excavation Gricon inc.	622 832,83 \$
Ali Construction inc.	646 320,57 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la 5^e Avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Cardinal-Léger ainsi que des travaux de prolongement de la rue Bellevue entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue à la firme « *Les pavages Théorêt* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 394 904,55 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement 864 soit imputée au poste comptable 22.300.10.651.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 15 et s'est terminée à 20 h 34.

2016-10-369

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 34, de lever la Séance ordinaire du 11 octobre 2016.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DAMIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le lundi 24 octobre 2016**, à 14 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur Yvan Cardinal, maire

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

Absence motivée : Monsieur le conseiller Sam Ierfino

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016
3. Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS)
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016

CERTIFICAT

Je soussignée, DANIELLE CARBONNEAU, assistante-greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.


DANIELLE CARBONNEAU, ASSISTANTE-GREFFIÈRE

2016-10-370

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 14 h 04, d'ouvrir la séance extraordinaire du 24 octobre 2016.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-10-371

SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016.

2016-10-372

SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Ville de Pincourt prévoit la formation de douze (12) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) en conformité avec l'article 6 du Programme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.



No de résolution
ou annotation

2016-10-373

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.


SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 14 h 10, de lever la séance extraordinaire du 24 octobre 2016.



YVAN CARDINAL, MAIRE



DANIELLE CARBONNEAU, ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 8 novembre 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et Me Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2016-11-374

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2016 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2016 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 30 et s'est terminée à 19 h 35.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur le maire, Yvan Cardinal, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville de Pincourt en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2016-11-375

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016.

2016-11-376

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-11)

2016-11-377

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2016

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-11-378

SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE
GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de la Grande Guignolée des médias, le jeudi 8 décembre 2016, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5^e Avenue à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2016-11-379

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE
L'ENTENTE-CADRE CONCERNANT LES TRAVAUX À CARACTÈRE
LOCAL DANS LES COURS D'EAU ET LE RECOUVREMENT DES
CRÉANCES

Considérant que, même si la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a la compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* et aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec*, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances ;

Considérant que la politique relative aux cours d'eau, adoptée le 20 septembre 2006, prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau ;

Considérant que, même si chaque demande doit faire l'objet d'une entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l'émission d'un permis équivaldront à la conclusion d'une entente particulière pour l'exécution des travaux visés ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente-cadre qui est venu à échéance le 31 décembre 2015 ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente-cadre pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités locales désirent exécuter à leurs frais, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement de l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances et d'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le renouvellement de l'entente-cadre à intervenir avec les municipalités locales situées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS).

2016-11-380

SUJET : PROGRAMME D'EMBALLISSEMENT DES COURS D'ÉCOLE –
PROJET DE TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE – ÉCOLE
NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Considérant que le Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lorette souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « *Mesure 50530 – Embellissement des cours d'école 2016-2017* » du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la pose de tourbe synthétique sur le terrain de soccer de ladite école ;

Considérant que la Ville de Pincourt pourrait utiliser le terrain pour fin de séances d'entraînement à partir de la fin de l'année scolaire, et ce pour la durée de l'été ;

Considérant la demande de partenariat reçu du Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lorette, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer que la Ville de Pincourt souhaite participer monétairement au projet, jusqu'à concurrence de 30 000 \$, suivant l'obtention de la subvention, dans le cadre du programme « *Mesure 50530 – Embellissement des cours d'école 2016-2017* ».

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de partenariat à intervenir entre les parties.

2016-11-381

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT À « *CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN* »
POUR L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE,
L'ANALYSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES ET
L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DU
RENDEMENT

Considérant l'approbation des recommandations de la direction générale par la Commission générale élargie le 31 octobre 2016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer un mandat à « Carrefour du capital humain » pour l'évaluation de la structure organisationnelle, l'analyse des conditions de travail des cadres et l'actualisation de la politique de gestion du rendement pour une somme maximale de 24 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.160.00.410 pour l'exercice financier 2017.

2016-11-382

SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – ASSOCIATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt à tenir un barrage routier au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges le samedi 26 novembre 2016, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2016-11-383

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-11-384

SUJET : APPROBATION DU BUDGET 2016 RÉVISÉ DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2016 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 27 septembre 2016.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 12 453 \$.

2016-11-385

SUJET : ADOPTION DU BUDGET 2017 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE
PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2017 DE
LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2016-10-086 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot adoptant le budget 2017 ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les villes membres doivent adopter le budget 2017 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot par résolution, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2017 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2017 pour une somme de 1 143 196 \$.

D'imputer cette somme aux postes budgétaires 02.412.00.810 et 02.412.00.920.

2016-11-386

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-10-350 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ENTRETIEN ET RÉPARATION DE LA CHENILLE À TROTTOIR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2016-10-350 – Dépense financée par le fonds d'administration – Entretien et réparation de la chenille à trottoir en remplaçant « *le poste budgétaire 02.315.00.340* » par « *le poste budgétaire 02.315.00.540* ».

2016-11-387

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-10-349 – PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2016-10-349 – Paiements mensuels – Infrastructures – Octobre 2016 en modifiant le paragraphe :

« Que cette dépense payée par le Règlement numéro 826 soit imputée au poste comptable 22.400.40.087. »

Par :

« Que cette dépense payée par le Règlement numéro 855 soit imputée au poste comptable 22.300.10.671. »

2016-11-388

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – NOVEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

VILLE DE PINCOURT

A) Paiement à effectuer à « *Le Groupe Parmo Inc.* »

Pour le projet de fourniture et installation de génératrice à l'hôtel de Ville, la somme de 113 825,25 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 839 soit imputée au poste comptable 22.400.40.092.

B) Paiement à effectuer à « *Construction G-Nesis inc.* »

Pour le projet de réfection des 23^e 24^e et 25^e Avenues, la somme de 1 051 472,21 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

2016-11-389

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE SUR ROUE AVEC SOUFFLEUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à aller en appel d'offres public pour l'acquisition d'une chargeuse sur roue avec souffleur.

2016-11-390

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2016

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 13 539,31 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de novembre 2016 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-11-391

SUJET : NOMINATION DE MESSIEURS JONATHAN SYMS ET THIERRY GOUDEZEUNE-MARTIN À TITRE DE LIEUTENANT INTÉRIMAIRE AU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que messieurs Jonathan Syms et Thierry Goudezeune-Martin ont réussi les examens requis dans le cadre du concours Officier avec succès, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la nomination de messieurs Jonathan Syms et Thierry Goudezeune-Martin à titre de lieutenant intérimaire au sein du Service d'urgence et de protection incendie en date du 1^{er} novembre 2016.

2016-11-392

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT DE VÊTEMENTS POUR L'ÉQUIPE DE TRAVAIL EN ESPACES CLOS

Considérant l'entente pour les services spécialisés de travail en espace clos pour les villes de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS), il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser, suivant une recherche de prix, une dépense maximale de 15 000 \$, toutes taxes incluses, auprès de « Promko » pour l'achat et la livraison de manteaux, pantalons et polars pour l'équipe de travail en espace clos

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.650.

2016-11-393

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT D'UNE LAVEUSE À LINGE SPÉCIALISÉE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser, suivant une recherche de prix, une dépense maximale de 15 148,34 \$, toutes taxes incluses, auprès de « Boivin & Gauvin inc. » pour l'achat, la livraison et l'installation d'une laveuse à linge spécialisée pour le service incendie.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.640.

2016-11-394

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission générale élargie :

- 3 octobre 2016
- 31 octobre 2016

Comité consultatif d'urbanisme

- 3 octobre 2016

2016-11-395

SUJET : PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt.

2016-11-396

SUJET : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2016-11-397

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 666-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 666 FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, RELATIVEMENT À L'INDEXATION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION ET AU MAXIMUM PERMIS POUR L'ALLOCATION DE DÉPENSES

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 666-1 amendant le Règlement numéro 666 fixant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal, relativement à l'indexation annuelle de la rémunération et au maximum permis pour l'allocation de dépenses, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-11-398

SUJET : AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SUPPORT DES LOGICIELS ET PROGICIELS COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2017 AUPRÈS DE « ACCEO SOLUTIONS »

Considérant l'offre de service de l'entreprise « ACCEO Solutions » pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées pour l'année 2017 ;

Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrat, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le renouvellement du contrat de support des logiciels et progiciels comptable pour l'année 2017 auprès de « ACCEO Solutions » pour une somme de 34 068,22 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.

2016-11-399

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 720 996 – 73, 24^E AVENUE – AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME ENTRÉE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRAIN

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le 73, 24^e Avenue (lot 1 720 996) ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 22 octobre 2016 du journal Première Édition, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le 73, 24^e Avenue (lot 1 720 996) et autorise qu'une deuxième entrée de stationnement soit aménagée sur le terrain.

2016-11-400

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 720 929 – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT ET DE LA MARGE LATÉRALE GAUCHE SUR LE LOT 1 720 929 SITUÉ SUR LA 24^E AVENUE

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 720 929, situé sur la 24^e Avenue ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 22 octobre 2016 du journal Première Édition, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 1 720 929 et autorise la réduction de la marge avant et de la marge latérale gauche.

2016-11-401

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSES DIVERSES EN MATIÈRE INFORMATIQUE FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer un mandat à « *ACCEO Solutions* » pour une somme de 5 415,32 \$, taxes incluses, pour la migration des applications vers le serveur Windows 2008 R2.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.

D'autoriser l'achat et l'installation d'un photocopieur d'appoint de marque XEROX, après recherche de prix, auprès de « *GDM Groupe Conseil* » pour une somme de 2 093,98 \$, taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste budgétaire 03.600.10.000.

2016-11-402

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS DE LOCATION DE PHOTOCOPIEURS

Considérant la fin des contrats de location de photocopieurs pour l'ensemble des bâtiments municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général adjoint, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer le contrat de location, après recherche de prix, auprès de « *GDM Groupe conseil* » pour la location d'un photocopieur, l'unité de finition et la plieuse XEROX pour un terme de 60 mois et une somme mensuelle de 314,46 \$, taxes incluses.

D'autoriser également le directeur général adjoint à signer les contrats de location, après recherche de prix, auprès de « *Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée* » pour la location de deux photocopieurs Konica Minolta ainsi que leur module de finition pour un terme de 60 mois et une somme mensuelle combinée de 298,52 \$, taxes incluses.

De répartir ces dépenses aux différents postes budgétaires de location d'imprimantes de la Ville.

2016-11-403

SUJET : FÉLICITATIONS À M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE

Considérant que la Ville de Pincourt valorise la formation en continu pour l'ensemble de ses employés et plus particulièrement encore ses gestionnaires ;

Considérant que M^e Etienne Bergevin Byette détenait déjà une formation générale importante ;

Considérant que M^e Bergevin Byette poursuivait des études en administration publique tout en occupant un emploi à temps complet à la Ville de Pincourt ;

Considérant que M^e Bergevin Byette vient de compléter avec succès une Maîtrise en administration publique, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'offrir nos plus sincères félicitations à M^e Etienne Bergevin Byette pour cette réussite, tout en occupant un poste de directeur général adjoint et greffier à la Ville de Pincourt.

De reconnaître qu'il a réussi cette formation importante en menant à bien et à terme l'ensemble des tâches reliées à ses fonctions avec rigueur et à la satisfaction de l'organisation.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2016-11-404

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 16, de lever la Séance ordinaire du 8 novembre 2016.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 13 décembre 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et Me Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2016-12-405

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2016 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 35.

2016-12-406

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

2016-12-407

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2016-12)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège.

2016-12-408

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
NOVEMBRE 2016**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2016-12-409

**SUJET : DEMANDES DE MESURES D'ATTÉNUATION – INFRASTRUCTURE
CANADA – RAPIDES DE VAUDREUIL**

Considérant la demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61-1)* par Infrastructure Canada (INFC) au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Considérant le rapport de la firme AECOM préparé à cet effet pour le compte d'INFC;

Considérant les demandes émises par la Ville de Pincourt aux représentants d'INFC;

Considérant que le MFFP doit tenir compte, dans son autorisation, des impacts sur la communauté et exiger la mise en place de mesures d'atténuation;

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) doit s'assurer de l'application de ses propres règles et directives en matière de transport lourd et mettre en place les mesures palliatives nécessaires afin d'assurer dans la mesure du possible la fluidité de la circulation sur les routes nationales et leurs abords;

Considérant le danger accru que représentera le va-et-vient des camions de transport à l'entrée du pont Taschereau;

Considérant que la Ville de Pincourt reconnaît le bien-fondé du projet, mais exige que les impacts de celui-ci soient minimisés pour la collectivité, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'exiger d'Infrastructure Canada (INFC) l'intégration des exigences suivantes :

- Imposer une restriction ferme à l'entrepreneur afin qu'aucun transport de matières vers le site d'entreposage ou du site d'entreposage vers le site des travaux (parc Sabourin) ne soit effectué durant les heures de pointe, à savoir de 7 h à 8 h 30 et de 16 h à 18 h 30 du lundi au vendredi;



No de résolution
ou annotation

- Exiger la présence en tout temps, pendant les travaux, d'un signaleur aux abords de l'entrée du chantier ;
- Présenter aux villes et partenaires tout changement à la méthodologie proposée pour approbation ;
- Modifier la trame routière proposée afin que le retour des camions de transports respecte les règles du *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTMDET) édictées pour les voies de transit pour les véhicules lourds de transport sur l'Île Perrot, et que les camions ne puissent faire demi-tour par l'échangeur du boulevard Cardinal-Léger en raison des dangers et de sa conception ne permettant pas le passage de véhicules lourds ;
- Imposer des mesures détaillées et complètes pour minimiser l'impact de la pollution par le bruit et la poussière générée par les travaux et causant préjudice aux riverains du côté de Pincourt ;
- Prévoir un plan de communication complet et des séances d'information pour la population de Pincourt en général, en portant une attention toute particulière aux riverains et à l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH) ;
- Prévoir une ligne téléphonique à l'intention des résidents, et des usagers de l'autoroute 20, pour répondre aux interrogations ou plaintes liées aux travaux et en faire la diffusion (panneaux routiers, encart dans les journaux) ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas nuire à l'ensemble des activités estivales ayant lieu au parc Bellevue, à moins de 750 mètres du périmètre des travaux, et plus particulièrement les activités à caractère suprarégionale des 10, 11 et 12 août 2017 ;
- Transmettre régulièrement toute information relative à la nature, la progression et l'impact des travaux à la Ville de Pincourt ;
- Inclure à tous contrats et/ou devis d'appel d'offres les présentes exigences et s'assurer que ces dernières soient mises en application.

De transmettre copie de cette résolution à l'honorable Amarjeet Sohi, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, à Infrastructure Canada, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchette, à la direction régionale de la Montérégie du MFFP, au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, à la direction de la Montérégie Ouest, au membre du parlement pour le comté de Vaudreuil-Soulanges et Secrétaire parlementaire du premier ministre (Jeunesse), monsieur Peter Schiefke, à la députée du comté de Vaudreuil à l'Assemblée Nationale et Whip adjointe du gouvernement, madame Marie-Claude Nichols, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

2016-12-410

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2016-12-411

SUJET : PAIEMENT DE L'ANNUITÉ 2017 DU RÈGLEMENT 715

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de l'annuité 2017 du Règlement 715 pour une somme totale de 181 400 \$ à même la réserve pour annuités du Règlement 715 et d'imputer cette somme aux postes budgétaires 02.911.00.811 et 02.911.00.831.

2016-12-412

SUJET : PAIEMENT DE L'ANNUITÉ 2017 DU RÈGLEMENT 817

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de l'annuité 2017 du Règlement 817 pour une somme totale de 195 984 \$ à même la réserve pour annuités du Règlement 817 et d'imputer cette somme aux postes budgétaires 02.911.00.811 et 02.911.00.831.

2016-12-413

SUJET : APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 61 805 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2017

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 61 805 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2017.

2016-12-414

SUJET : REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DIVERSES À MÊME LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le remboursement des dépenses dans le cadre des ateliers BBQ du 29 juin et du 17 août 2016 à même le surplus non réservé pour une somme de 15 009,57 \$.

D'autoriser le remboursement des dépenses dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie à même le surplus non réservé pour une somme de 33 922,43 \$.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2016-12-415 SUJET : APPROBATION DU BUDGET 2016 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2016 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 4 novembre 2016.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 13 506 \$.

2016-12-416 SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017, DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE 2017 À 2019 ET DU PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT) ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2017 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2017, du programme triennal des immobilisations 2017 à 2019 et du plan quinquennal d'immobilisations du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île (CIT) et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2017 d'une somme de 742 729,24 \$ imputé aux postes budgétaires 02.370.00.925 et 02.370.00.924.

2016-12-417 SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE TRANSPORT SOLEIL INC. ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2017 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les prévisions budgétaires préliminaires (quotes-parts totales de 497 221,90 \$) pour l'année 2017 de Transport Soleil inc. pour un budget équilibré de 1 164 354 \$.

D'accepter la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 59 880,28 \$ et d'en autoriser le paiement à même le poste budgétaire 02.370.00.923.

D'accepter la grille tarifaire 2017.

2016-12-418 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement avec Aon Parizeau inc. pour l'année 2017 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 302,08 \$ toutes taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2017.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2016-12-419 SUJET : VERSEMENT D'UNE ALLOCATION IMPOSABLE DE 2016
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le versement de la somme de 324,08 \$ à titre d'allocation imposable de 2016, tel qu'il appert du document déposé.
- 2016-12-420 SUJET : TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE TAXES
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter un tarif d'honoraires de 40 \$, non taxable, exigible à compter du 1^{er} janvier 2017, pour l'émission de certificats de taxes par la Ville, et de 30 \$, non taxable, par le service Immonet pour les utilisateurs ayant un abonnement, et de 40 \$, non taxable, par le service Immonet pour les utilisateurs occasionnels.
- 2016-12-421 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-06-217 – ACHAT DE DEUX (2) VANNES MURALES POUR LES BASSINS D'AÉRATION
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution 2016-06-217 – Achat de deux (2) vannes murales pour les bassins d'aération en remplaçant « pour une somme de 9 264,69 \$ » par « pour une somme de 12 617,36 \$ ».
- 2016-12-422 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE WEMCO HIDROSTAL P25-D305.16 EN ATELIER
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner le contrat octroyé à la firme « Les industries MJR inc. » pour la réparation en urgence de la pompe Wemco Hidrostal P25-D305.16 pour une somme de 15 450,34 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.532.
- 2016-12-423 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – DÉCEMBRE 2016
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- A) Paiement à effectuer à « MDA inc. »
- Pour le projet d'un nouveau bâtiment municipal, la somme de 4 339,16 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux de services d'architectes.
- Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 856 soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

B) Paiement à effectuer à « *Les Pavages Théorêt inc.* »

Pour le projet des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la 5^e Avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Cardinal-Léger ainsi que des travaux de prolongement de la rue Bellevue entre la 5^e et la 6^e Avenue, la somme de 251 907,29 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2016.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 864 soit imputée au poste comptable 22.300.10.651.

C) Paiement à effectuer à « *Construction G-Nesis inc.* »

Pour le projet de réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenues, la somme de 341 129,74 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

D) Paiement à effectuer à « *Le Groupe Parmo Inc.* »

Pour le projet de fourniture et installation de génératrice à l'hôtel de Ville, la somme de 20 539,25 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2016.

Que cette dépense payée par le Règlement numéro 839 soit imputée au poste comptable 22.400.40.092.

2016-12-424

SUJET : AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE – RÈGLEMENT 863

Considérant la résolution 2016-07-252 autorisant l'ajout de travaux supplémentaire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements dans le cadre du Règlement d'emprunt 863 jusqu'à concurrence du montant autorisé par ledit Règlement d'emprunt soit 3 500 000 \$.

Que ces dépenses soient imputées au poste comptable 22.300.10.863.

2016-12-425

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA ROUTE VERTE

Considérant que la Ville doit respecter les modalités du programme qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme d'aide financière de la route verte, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Ville s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Que la Ville s'engage à mentionner la participation financière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans toute communication publique au sujet du projet subventionné ;

Que la Ville s'engage à rendre accessibles, gratuitement et universellement, ses équipements ou infrastructures piétonniers et cyclables subventionnés, sans faire de distinction en fonction du lieu de résidence des utilisateurs ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme d'aide financière de la route verte ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter un projet au MTMDET dans le cadre du programme d'aide financière de la route verte ;

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2016-12-426

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « LEC Inc. » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 11 537,84 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de décembre 2016 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2016-12-427

SUJET : AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'activité « Hiver en Fête » au parc Olympique le samedi 28 janvier 2017 et de permettre les activités suivantes :



No de résolution
ou annotation

- Campement scout avec feu de joie (nuit du 27 au 28 janvier);
- Tours de traîneaux de chevaux (circuit routier);
- Tours de traîneaux de chiens;
- Vente d'articles promotionnels et kiosque de restauration;
- Mini-ferme avec animaux;
- Circulation et stationnement de véhicules de service;
- Cerfs-volants acrobatiques;
- Pêche sur glace (baie Bellevue);
- « Go-carts » à pédales;
- Autres animations et jeux divers.

2016-12-428 SUJET : **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA POUR LE SERVICE DE CAMP DE JOUR DU CHÊNE-BLEU**

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pinpoint, le renouvellement du protocole d'entente avec le Centre Notre-Dame-de-Fatima pour le service de camps de jour du Chêne-Bleu pour les années 2017, 2018 et 2019.

2016-12-429 SUJET : **SIGNATURE DU CONTRAT AVEC « J-BEL-AIR ENR. » POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PINPOINT POUR L'ANNÉE 2017**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pinpoint, le contrat avec la firme « J-Bel-Air Enr. », à la suite d'une recherche de prix, pour l'entretien ménager de la bibliothèque de Pinpoint pour l'année 2017.

D'autoriser une dépense annuelle de 12 000 \$, exempte de taxes.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.770.00.551.

2016-12-430 SUJET : **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINPOINT ET « MULTISPORTS MÉTRO » POUR LA TENUE DE COURSES À PIED DE 1,5, 10 ET 21 KILOMÈTRES SUR LE TERRITOIRE DE PINPOINT ET DES VILLES DE L'ÎLE-PERROT ET DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pinpoint, le protocole d'entente entre la Ville de Pinpoint et « Multisports Métro » pour la tenue de courses à pied de 1,5, 10 et 21 kilomètres sur le territoire de Pinpoint et des villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.



No de résolution
ou annotation

- 2016-12-431 SUJET : **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PINCOURT AU FESTIVAL DE CIRQUE SCOLAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS « FESTI-CIRQUE 2017 »**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'octroyer une somme de 1 000 \$ à titre de contribution financière de la Ville de Pincourt pour la participation des élèves de l'école Notre-Dame-de-Lorette au festival de cirque scolaire de la Commission scolaire des Trois-Lacs « *FESTI-CIRQUE 2017* ».
- 2016-12-432 SUJET : **DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN VÉHICULE DODGE GRAND CARAVAN 2016 POUR LES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner la signature par le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, du contrat d'achat d'un véhicule Dodge Grand Caravan 2016 auprès de « *St-François Chrysler* » pour une somme de 24 999,99 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.700.40.060.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 5 000 \$
- 2016-12-433 SUJET : **AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)**
-
- CONSIDÉRANT** la Politique de développement social ;
- CONSIDÉRANT** que l'école secondaire du Chêne-Bleu désire participer à un projet commun avec la Ville afin de promouvoir la persévérance scolaire ;
- CONSIDÉRANT** que le projet s'inscrira dans le cadre de la Politique de développement social de la Ville, il est
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la chef de Division, développement social et culturel, madame Célia Corriveau, à présenter à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS), dans le cadre du Fonds de développement des communautés, une demande de subvention pour le projet visant la persévérance scolaire.
- 2016-12-434 SUJET : **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE RADIOS NUMÉRIQUES MOBILES ET PORTATIVES – PROJET INC-2016-104**
-



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 19 septembre 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat auprès de « *Metrocom Canada* » de radios numériques mobiles et portatives, suivant recherche de prix, pour une somme de 17 646,99 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.220.40.094 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 3 529,40 \$ à compter de l'exercice financier 2017.

2016-12-435

SUJET : PARTICIPATION AU PROGRAMME « *CHANGEZ D'AIR ! 2.0* »

Considérant que le chauffage au bois est, pour une part importante, responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme ;

Considérant que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR ! 2.0* » a connu un succès impressionnant ;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017, de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR ! 2.0* » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année ; (pour 3 années consécutives) ;

Considérant qu'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « *CHANGEZ D'AIR ! 2.0* » ;

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne contribue plus au programme ;

Considérant que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1 ;

Considérant que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants ;

Considérant que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif financier du programme « *CHANGEZ D'AIR ! 2.0* » ;

Considérant que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « *CHANGEZ D'AIR ! 2.0* » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le programme sera relancé le ou vers le 1^{er} mars 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; jusqu'à concurrence de quinze (15) poêles remplacés sur son territoire en 2017.

2016-12-436

SUJET : APPROBATION DU PROJET H48038 DE BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet H48038 de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2016-12-437

SUJET : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR YVES VIGNEAULT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le mandat de deux ans de monsieur Yves Vigneault est terminé ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit assurer un nombre minimal de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme en vertu des dispositions du Règlement numéro 782 ;

Considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 782, le mandat d'un membre peut être renouvelé ;

Considérant que monsieur Yves Vigneault a manifesté son désir de demeurer au sein du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat de monsieur Yves Vigneault à titre de membre bénévole au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

2016-12-438

SUJET : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME LAURIE TALLUTO AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le mandat de deux ans de madame Laurie Talluto est terminé ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit assurer un nombre minimal de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme en vertu des dispositions du Règlement numéro 782 ;

Considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 782, le mandat d'un membre peut être renouvelé ;



No de résolution
ou annotation

Considérant que madame Laurie Talluto a manifesté son désir de demeurer au sein du Comité consultatif d'urbanisme, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le mandat de madame Laurie Talluto à titre de membre bénévole au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

2016-12-439

SUJET : PIIA – AFFICHAGE DÉTACHÉ – MAXI ET CIE ET BENNY & CO.

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le PIIA relatif à l'affichage détaché tel que déposé pour Maxi et Cie et Benny & co.

2016-12-440

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 666-1-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 666-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 666 FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, RELATIVEMENT À L'INDEXATION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION ET AU MAXIMUM PERMIS POUR L'ALLOCATION DE DÉPENSES

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 666-1-1 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement 666-1-1 amendant le Règlement 666-1 fixant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal, relativement à l'indexation annuelle de la rémunération et au maximum permis pour l'allocation de dépenses.

2016-12-441

SUJET : DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 18 NOVEMBRE 2016

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, du compte rendu relatif à la vente pour non-paiement de taxes du 18 novembre 2016.

2016-12-442

SUJET : DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2017

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017.



No de résolution
ou annotation

2016-12-443

SUJET : AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 846 RELATIF AU STATIONNEMENT

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 846 relatif au stationnement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2016-12-444

SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT À « LOCOMOTIVE »

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer à la firme « *Locomotive* » un contrat pour la création d'une plateforme de communication citoyenne pour une somme de 19 545,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste budgétaire 03.600.10.000.

2016-12-445

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOVEMBRE 2016

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Comité consultatif d'urbanisme

- 28 novembre 2016

2016-12-446

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 867 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, D'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET DE SES DÉPENDANCES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DUHAMEL ET UN EMPRUNT DE 12 281 000 \$ À CETTE FIN

Considérant l'avis de motion 2016-09-335 ;

Considérant l'importance d'effectuer lesdits travaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 867, d'adopter le Règlement numéro 867 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel et un emprunt de 12 281 000 \$ à cette fin.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 867 ait lieu le 4 janvier 2017, ou à toute autre date déterminée par le greffier.



No de résolution
ou annotation

2016-12-447

SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT À « ÉDITION VAUDREUIL »

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer, à « Éditions Vaudreuil », le contrat d'impression pour l'année 2017, des diverses brochures de loisir de la Ville pour une somme de 10 788,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.190.00.697.

2016-12-448

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2013-11-352 – NOMINATION DU DÉLÉGUÉ ET DU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT AU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LA PRESQU'ÎLE ET À TRANSPORT SOLEIL ET DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2013-11-352 – Nomination du délégué et du délégué substitut au Conseil intermunicipal de transport la Presqu'île et à Transport Soleil et du délégué à la Régie de l'eau de l'Île Perrot en remplaçant le paragraphe :

« Que monsieur le conseiller René Lecavalier soit nommé délégué substitut pour siéger au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt au Conseil intermunicipal de transport la Presqu'île et à Transport Soleil ; »

Par :

« Que monsieur le conseiller Alexandre Wolford soit nommé délégué substitut pour siéger au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt au Conseil intermunicipal de transport la Presqu'île et à Transport Soleil ; »

Que copie de la présente résolution soit transmise au Conseil intermunicipal de transport la Presqu'île et à Transport Soleil.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 13 et s'est terminée à 20 h 43.

2016-12-449

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 44 de lever la Séance ordinaire du 13 décembre 2016.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt – Adoption du budget, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mercredi 14 décembre 2016**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et Me Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 – Adoption du budget
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 – Adoption du budget
3. Adoption du budget d'exploitation pour l'année fiscale 2017
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2017-2018-2019
- 5 a) Adoption du règlement numéro 871 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2017
- 5 b) Adoption du règlement numéro 872 - Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2017
- 5 c) Adoption du règlement numéro 873 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2017
- 5 d) Adoption du règlement numéro 577A-2017 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2017 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5 e) Adoption du règlement numéro 577E-2017 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2017 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 – Adoption du budget



No de résolution
ou annotation

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier de la Ville de Pincoût, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER

2016-12-450 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016 – ADOPTION DU BUDGET

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 – Adoption du budget.

2016-12-451 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016 – ADOPTION DU BUDGET

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 – Adoption du budget.

2016-12-452 SUJET : ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'exploitation pour l'année fiscale 2017 comme suit :

	<u>Budget 2017</u>
<u>Revenus</u>	
Taxes	17 864 200 \$
Paiements tenant lieu de taxes	312 200 \$
Transferts	200 600 \$
Services rendus	1 159 200 \$
Imposition de droits	690 000 \$
Amendes et pénalités	69 300 \$
Intérêts	230 500 \$
Autres revenus	8 600 \$
	<u>20 534 600 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Charges

Administration générale	2 355 400 \$
Sécurité publique	3 308 200 \$
Transport	4 333 600 \$
Hygiène du milieu	4 429 100 \$
Santé et bien-être	107 300 \$
Aménagement, urbanisme et développement	714 600 \$
Loisirs et culture	3 523 700 \$
Frais de financement	502 800 \$
	<u>19 274 700 \$</u>

**Excédent (déficit) de fonctionnement avant
conciliation à des fins fiscales** 1 259 900 \$
Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long terme (1 436 600 \$)

Affectations

Activités d'investissement (108 600 \$)
Surplus accumulé affecté 639 200 \$
Réserves financières et fonds réservés (353 900 \$)
(1 259 900 \$)

Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales Ø

2016-12-453

SUJET : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2017-2018-2019

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2017-2018-2019, tel que déposé, comportant quarante-sept (47) projets et formant un total de 28 286 731 \$

2016-12-454

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 871 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 871, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 871 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2017.

2016-12-455

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 872 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE,
TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET
DE RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE
FISCALE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 872, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 872 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2017.

2016-12-456

SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 873 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2017**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 873, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 873 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2017.

2016-12-457

SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2017 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2017 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577A-2017, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement 577A-2017 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2017 la quote-part de la Ville de Pincoirt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2016-12-458

SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2017 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2017 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577E-2017, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577E-2017 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2017 la quote-part de la Ville de Pincoirt au service de la dette de la S.Q.A.E.



No de résolution
ou annotation

2016-12-459

**SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016
– ADOPTION DU BUDGET**

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 14 et s'est terminée à 20 h 45.

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**À 20 h 46, de lever la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 –
Adoption du budget.**



YVAN CARDINAL
MAIRE



M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER